

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 19 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Loi de finances pour 1994 (première partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4451).

SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 4451)

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

MM. Louis Mexandeau, le ministre.

Article 8 bis (p. 4451)

Amendement de suppression n° 1 du Gouvernement. – Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 8 bis.

Article 25 et état A (p. 4452)

Amendement n° 2 du Gouvernement. – Réserve du vote.

Réserve du vote sur l'article 25 et l'état A.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 4452)

MM. Jean Tardito,
Didier Migaud,
Jean-Pierre Thomas,
M^{me} Elisabeth Hubert.

M. le ministre.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44. ALINÉA 3. DE LA CONSTITUTION (p. 4466)

Adoption par scrutin, par un seul vote, de l'amendement n° 1 supprimant l'article 8 bis, de l'article 25 et de l'état A modifiés par l'amendement n° 2.

Rappel au règlement (p. 4469)

MM. Robert Panairaud, le président.

2. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4469).

ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME

Tourisme

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Michel Bouvard,
Alain Le Vern,
Léonce Deprez,
Jean Tardito.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-François Calvo, Patrick Ollier, Mme Simone Rignault, MM. Didier Migaud, Jean-Louis Idiart, Mme Louise Moreau, MM. Xavier Pintat, André Trigano, Yvon Bonnot, Claude Birraux.

Les crédits inscrits à la ligne : « Tourisme » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'équipement et des transports.

Amendement n° 37 de M. Pierna : MM. Jean Tardito, le rapporteur spécial, le ministre, Patrick Ollier. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4469).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994

(PREMIÈRE PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la seconde délibération de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'article d'équilibre.

Seconde délibération

M. le président. Je rappelle que le Gouvernement a fait savoir, au cours de la troisième séance du vendredi 15 octobre, qu'en application de l'article 118, alinéa 3, du règlement, il demandait une seconde délibération de l'article 8 *bis*, ainsi que de l'article 25 de l'état A annexé.

La commission est-elle prête à rapporter immédiatement ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Oui, monsieur le président.

Cette deuxième délibération est très circonscrite. Le Gouvernement ne souhaite pas voir retenue une disposition que nous avions votée, relative aux huissiers de justice. L'article d'équilibre n'en est affecté que d'un million de francs.

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 101 du règlement, le rejet des nouvelles propositions de la commission ou du Gouvernement et des amendements vaut confirmation de la décision prise en première délibération.

J'indique à l'Assemblée qu'en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement a demandé que le vote sur les amendements et les articles soit réservé.

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous prie d'abord d'excuser le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, qui est actuellement, comme tous les ministres, réuni par le Premier ministre et qui participe à une réunion organisée par le Premier ministre et à qui il appartiendra de faire connaître à la presse les résultats de la réflexion menée.

M. Robert Pandraud. Il est très bien remplacé !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Il est vrai ! S'agissant de la disposition à laquelle vient de faire allusion le rapporteur général sur l'augmentation du droit fixe des actes des huissiers, le Gouvernement voudrait présenter à l'Assemblée deux arguments qui ont justifié le dépôt de l'amendement n° 1.

Premier argument : cette autorisation du paiement de droit fixe sur les encaissements contrevient au principe fondamental des droits d'enregistrement qui doivent se faire exclusivement à l'enregistrement de l'acte et non pas après. C'est donc une question de principe.

Deuxième argument : il est difficilement admissible de relever de 40 p. 100 le droit fixe des actes des huissiers de justice qui est supporté par le destinataire de l'acte.

En conséquence - et c'est l'objet de l'amendement n° 2 -, l'évaluation des recettes des actes judiciaires et extrajudiciaires est minorée de 1 million de francs. En outre, le prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui est indexée sur les recettes fiscales nettes de l'Etat, est minorée de 20 000 francs.

L'ensemble de ces modifications a pour effet de porter le déficit budgétaire à 299,651 milliards de francs.

En application des articles 3 et 44 de la Constitution et de l'article 96 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'amendement n° 1 du Gouvernement supprimant l'article 8 *bis* sur les actes d'huissiers et sur l'article 25 et état A annexé qui modifie l'amendement n° 2 du Gouvernement du projet de loi de finances pour 1994.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. Monsieur le président, nous voudrions être renseignés sur l'état de santé de M. le ministre du budget. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Notre séance est solennelle et le vote qui doit intervenir est important. Or le ministre du budget ne daigne même pas se déplacer. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Pandraud. On vous l'a déjà expliqué !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je regrette que votre léger retard, monsieur Mexandeu, vous ait empêché d'écouter les excuses du ministre du budget. Avant son arrivée, j'ai en effet indiqué que le Premier ministre a réuni un séminaire gouvernemental concernant le GATT et que le porte-parole du Gouvernement se doit d'y assister. (*Applaudissements sur*

les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Article 8 bis

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 8 bis suivant :

Art. 8 bis. - "I. - Dans le premier alinéa de l'article 843 du code général des impôts, le chiffre : " 50 " est remplacé par le chiffre : " 70 ".

"II. - L'article 843 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans les dix premiers jours du mois suivant celui de l'encaissement des droits par les huissiers de justice, le montant de ces droits est versé au Trésor public. »

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 8 bis. »

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé, de même que le vote sur l'article 8 bis.

Article 25 et état A

M. le président. L'Assemblée a adopté, en première délibération, l'article 25 et l'état A annexé suivants.

TITRE II

Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges

« Art. 25. - I. - Pour 1994, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(En millions de francs.)

	RESSOURCES		DÉPENSES ordinaires civiles	DÉPENSES civiles on capital	DÉPENSES militaires	TOTAL des dépenses à caractère définitif	PLAFOND des charges à caractère temporaire	SOLDE
A. - Opérations à caractère définitif								
Budget général								
Ressources brutes.....	1 391 481	Dépenses brutes.....	1 340 693					
<i>A déduire :</i>								
Remboursements et dégrèvements d'impôts.....	220 900	Remboursements et dégrèvements d'impôts.....	220 900					
Ressources nettes.....	1 170 581	Dépenses nettes.....	1 119 793	88 607	242 550	1 450 950		
Comptes d'affectation spéciale.....	21 772	13 806	7 891	»	21 697		
Totaux du budget général et des comptes d'affectation spéciale.....	1 192 353	1 133 599	96 498	242 550	1 472 647		
Budgets annexes								
Aviation civile.....	7 026	5 284	1 741	7 026		
Imprimerie nationale.....	2 050	1 897	153	2 050		
Journaux officiels.....	790	707	83	790		
Légion d'honneur.....	120	101	19	120		
Ordre de la Libération.....	4	4	»	4		
Monnaies et médailles.....	713	687	27	713		
Prestations sociales agricoles.....	88 412	88 412	»	88 412		
Totaux des budgets annexes.....	99 115	97 092	2 023	99 115		
Solde des opérations définitives de l'Etat (A).....							- 280 294
B. - Opérations à caractère temporaire								
Comptes spéciaux du Trésor								
Comptes d'affectation spéciale.....	126					156	
Comptes de prêts.....	2 163					16 018	
Comptes d'avances.....	289 324					295 049	
Comptes de commerce (solde).....	»					- 111	
Comptes d'opérations monétaires (solde).....	»					- 213	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	»					70	
Totaux (B).....	291 613					310 969	
Solde des opérations temporaires de l'Etat (B).....							- 19 356
Solde général (A + B).....							-299 650

« II. - Le ministre de l'économie est autorisé à procéder, en 1994, dans des conditions fixées par décret :

« a) A des emprunts à long, moyen et court terme libellés en francs ou en ECU pour couvrir l'ensemble des charges de la trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ;

« b) A des conversions facultatives, des rachats ou des échanges d'emprunts, à des échanges de devises ou de taux d'intérêt, à l'achat ou à la vente d'options ou de contrats à terme sur titres d'État.

« Les opérations sur emprunts d'État, autres valeurs mobilières, et titres de créances négociables libellés en ECU peuvent être conclus et libellés en ECU.

« III. - Le ministre de l'économie est autorisé à donner, en 1994, la garantie de refinancement en devises pour les emprunts communautaires.

« IV. - Le ministre de l'économie est, jusqu'au 31 décembre 1994, habilité à conclure, avec des établissements de crédit spécialisés dans le financement à moyen et long terme des investissements, des conventions établissant pour chaque opération les modalités selon lesquelles peuvent être stabilisées les charges du service d'emprunts qu'ils contractent en devises étrangères. »

ÉTAT A

Tableau des voies et moyens applicables au budget de 1994

I. - BUDGET GÉNÉRAL

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
A. - Recettes fiscales		
1. Produit des impôts directs et taxes assimilées		
0001	Impôt sur le revenu.....	296 463 000
0002	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	39 420 000
0003	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	1 100 000
0004	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers.....	16 800 000
0005	Impôt sur les sociétés.....	127 697 000
0006	Prélèvements sur les bénéfices tirés de la construction immobilière (loi n° 63-254 du 15 mars 1963, art. 28-IV)	20 000
0007	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	1 765 000
0008	Impôt de solidarité sur la fortune.....	7 500 000
0009	Prélèvement sur les bons anonymes.....	1 600 000
0010	Prélèvements sur les entreprises d'assurance.....	250 000
0011	Taxe sur les salaires.....	40 400 000
0013	Taxe d'apprentissage.....	220 000
0014	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.....	150 000
0015	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	225 000
0017	Contribution des institutions financières.....	2 700 000
0018	Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière.....	78 000
0019	Recettes diverses.....	50 000
	Totaux pour le 1.....	536 658 000
2. Produit de l'enregistrement		
0021	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	1 400 000
0022	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	2 300 000
0023	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	70 000
0024	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	25 000
0025	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	3 200 000
0026	Mutations à titre gratuit par décès.....	24 000 000
0031	Autres conventions et actes civils.....	7 000 000
0032	Actes judiciaires et extrajudiciaires.....	351 000
0033	Taxe de publicité foncière.....	500 000
0034	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance.....	23 900 000
0036	Taxe additionnelle au droit de bail.....	2 400 000
0039	Recettes diverses et pénalités.....	755 000
	Totaux pour le 2.....	65 901 000
3. Produit du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse		
0041	Timbre unique.....	3 250 000
0044	Taxe sur les véhicules des sociétés.....	2 730 000
0045	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension.....	1 600 000
0046	Contrats de transport.....	420 000
0047	Permis de chasser.....	100 000
0051	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs.....	1 500 000
0059	Recettes diverses et pénalités.....	2 620 000
	Totaux pour le 3.....	12 420 000
4. Droits d'importation, taxe intérieure sur les produits pétroliers et divers produits de douanes		
0061	Droits d'importation.....	11 863 000
0062	Prélèvements et taxes compensatoires institués sur divers produits.....	390 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0063	Taxe intérieure sur les produits pétroliers.....	141 432 000
0064	Autres taxes intérieures.....	698 000
0065	Autres droits et recettes accessoires.....	352 000
0066	Amendes et confiscations.....	345 000
	Totaux pour le 4.....	155 080 000
	5. Produit de la taxe sur la valeur ajoutée	
0071	Taxe sur la valeur ajoutée.....	648 399 000
	6. Produit des contributions indirectes	
0081	Droits de consommation sur les tabacs et taxe sur les allumettes et les briquets.....	38 209 000
0082	Vins, cidres, poirés et hydromels.....	"
0083	Droits de consommation sur les alcools.....	"
0084	Droits de fabrication sur les alcools.....	"
0085	Bières et eaux minérales.....	"
0086	Taxe spéciale sur les débits de boisson.....	5 000
0091	Garantie des matières d'or et d'argent.....	150 000
0092	Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés.....	5 000
0093	Autres droits et recettes à différents titres.....	100 000
	Totaux pour le 6.....	38 460 000
	7. Produit des autres taxes indirectes	
0094	Taxe spéciale sur la publicité télévisée.....	30 000
0095	Prélèvement sur la taxe forestière.....	60 000
0096	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	500 000
0097	Cotisation à la production sur les sucres.....	1 600 000
0098	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....	250 000
	Totaux pour le 7.....	2 440 000
	B. - Recettes non fiscales	
	1 Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier	
0107	Produits de l'exploitation du service des constructions aéronautiques au titre de ses activités à l'exportation.....	"
0108	Produits de l'exploitation du service des constructions et armes navales au titre de ses activités à l'exportation.....	"
0109	Produits de l'exploitation du service des fabrications d'armements au titre de ses activités à l'exportation.....	"
0110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....	2 720 000
0111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	1 400 000
0114	Produits des jeux exploités par la Française des jeux.....	6 620 000
0115	Produits de la vente des publications du Gouvernement.....	"
0116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers.....	6 100 000
0121	Versement de France Télécom en application de l'article 19 de la loi du 2 juillet 1990.....	"
0129	Versement des budgets annexes.....	54 000
0199	Produits divers.....	"
	Totaux pour le 1.....	16 894 000
	2. Produits et revenus du domaine de l'État	
0201	Versement de l'Office national des forêts au budget général.....	"
0202	Recettes des transports aériens par moyens militaires.....	10 000
0203	Recettes des établissements pénitentiaires.....	42 700
0204	Recettes des établissements d'éducation surveillée.....	300
0205	Redevances d'usage perçues sur les aéroports de l'État et remboursements divers par les usagers.....	400
0206	Redevances de route et d'approche perçues sur les usagers de l'espace aérien.....	"
0207	Produits et revenus du domaine encaissés par les comptables des impôts.....	1 200 000
0208	Produit de la cession de biens appartenant à l'État réalisée dans le cadre des opérations de délocalisation.....	"
0210	Produit de la cession du capital d'entreprises appartenant à l'État.....	50 000 000
0299	Produits et revenus divers.....	13 500
	Totaux pour le 2.....	51 266 900
	3. Taxes, redevances et recettes assimilées	
0301	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	387 000
0302	Cotisation de solidarité sur les céréales et graines oléagineuses.....	"
0303	Taxes et redevances assises par le service des instruments de mesure.....	58 000
0304	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et des concessions de force hydraulique.....	5 600
0305	Redevances pour frais de contrôle de la production, du transport et de la distribution du gaz.....	1 600
0306	Taxes d'épreuves d'appareils à pression de vapeur ou de gaz.....	"
0308	Frais de contrôle des établissements classés pour la protection de l'environnement.....	6 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0309	Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes.....	7 811 000
0310	Recouvrement des frais de justice, des frais de poursuite et d'instance.....	155 000
0311	Produits ordinaires des recettes des finances.....	10 000
0312	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.....	1 200 000
0313	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires et des pénalités infligées pour infraction à la législation sur les prix.....	3 600 000
0314	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907.....	1 650 000
0315	Prélèvement sur le Pari mutuel.....	3 200 000
0316	Contribution aux frais de contrôle et de surveillance de l'État en matière d'assurances (application de l'ordonnance du 29 septembre 1945) et aux frais de fonctionnement du Conseil national des assurances.....	33 000
0318	Produits des taxes sur les analyses, examens et contrôles effectués par le laboratoire national de la santé publique.....	"
0321	Taxes annuelles applicables aux spécialités pharmaceutiques.....	"
0322	Droit fixe d'autorisation de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire.....	2 500
0323	Droits d'inscription pour les examens organisés par les différents ministères, droits de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement.....	3 500
0325	Cotisation perçue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction.....	251 000
0326	Reversement au budget général de diverses ressources affectées.....	1 070 000
0328	Recettes diverses du cadastre.....	92 000
0329	Recettes diverses des comptables des impôts.....	287 000
0330	Recettes diverses des receveurs des douanes.....	95 000
0332	Pénalité pour défaut d'emploi obligatoire des travailleurs handicapés et des mutilés de guerre.....	37 000
0334	Taxe de défrichement des surfaces en nature de bois ou de forêts.....	50 000
0335	Versement au Trésor des produits visés par l'article 5, dernier alinéa, de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945.....	62 000
0337	Redevances versées par les entreprises dont les emprunts bénéficient de la garantie de l'État.....	15 000
0338	Taxe de sûreté sur les aéroports.....	"
0339	Contribution des exploitants publics La Poste et France Télécom au fonctionnement du ministère des postes et des télécommunications.....	"
0399	Taxes et redevances diverses.....	7 000
	Totaux pour le 3.....	20 089 200
	4. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital	
0401	Récupération et mobilisation des créances de l'État.....	130 000
0402	Annuités diverses.....	2 000
0403	Contributions des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État.....	10 000
0404	Intérêts des prêts du Fonds de développement économique et social.....	260 000
0406	Intérêts des prêts consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier.....	40 000
0407	Intérêts des dotations en capital et des avances d'actionnaire accordées par l'État.....	2 203 000
0408	Intérêts sur obligations cautionnées.....	80 000
0499	Intérêts divers.....	2 729 000
	Totaux pour le 4.....	5 454 000
	5. Retenues et cotisations sociales au profit de l'État	
0501	Retenues pour pensions civiles et militaires (part agent).....	20 845 000
0503	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'État ou loués par l'État.....	12 000
0504	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité.....	165 000
0505	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques.....	1 210 000
0506	Recettes diverses des services extérieurs du Trésor.....	21 000
0507	Contribution de diverses administrations au Fonds spécial de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'État.....	162 800
0599	Retenues diverses.....	"
	Totaux pour le 5.....	22 419 800
	6. Recettes provenant de l'extérieur	
0601	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires.....	400 000
0604	Remboursement par les communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget.....	1 505 000
0606	Versement du Fonds européen de développement économique régional.....	120 000
0607	Autres versements des communautés européennes.....	100 000
0699	Recettes diverses provenant de l'extérieur.....	31 500
	Totaux pour le 6.....	2 156 500
	7. Opérations entre administrations et services publics	
0702	Redevances et remboursements divers dus par les compagnies de chemins de fer d'intérêt local et entreprises similaires.....	600
0705	Participation des collectivités parisiennes (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) aux dépenses de personnels étatisés des enseignements spéciaux.....	500

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0708	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits.....	270 000
0709	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939.....	1 000
0710	Remboursement par certains comptes spéciaux de diverses dépenses leur incombant.....	8 000
0712	Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle.....	13 000
0799	Opérations diverses.....	495 000
	Totaux pour le 7.....	788 100
8. Divers		
0801	Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction.....	13 000
0802	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agent judiciaire du Trésor. - Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances.....	110 000
0803	Remboursements de frais de scolarité, de pension et de trousseau par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'Etat.....	9 500
0804	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement.....	15 000
0805	Recettes accidentelles à différents titres.....	4 500 000
0806	Recettes en atténuation des charges de la dette et des frais de trésorerie.....	17 134 000
0807	Reversements de la Banque française du commerce extérieur.....	"
0808	Remboursements par les organismes d'habitations à loyer modéré des prêts accordés par l'Etat.....	450 000
0809	Recettes accessoires sur les dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé.....	8 000
0810	Ecrêtement des recettes transférées aux collectivités locales (loi du 7 janvier 1983 modifiée).....	1 000 000
0812	Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.....	"
0813	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne.....	11 500 000
0814	Remboursement par la Caisse des dépôts et consignations des avances accordées par l'Etat pour l'attribution de prêts locatifs aidés.....	"
0815	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat à la Caisse nationale d'épargne.....	"
0816	Versements du Fonds de solidarité vieillesse.....	6 787 000
0899	Recettes diverses.....	15 600 000
	Totaux pour le 8.....	57 126 500
C. - Fonds de concours et recettes assimilées		
1. Fonds de concours et recettes assimilées		
1100	Fonds de concours ordinaires et spéciaux.....	"
1500	Fonds de concours. - Coopération internationale.....	"
	Totaux pour le 1.....	"
D. - Prélèvements sur les recettes de l'Etat		
1. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales		
0001	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement.....	38 143 500
0002	Prélèvement sur les recettes de l'Etat du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation.....	1 290 000
0003	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.....	3 093 460
0004	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.....	1 298 123
0005	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.....	19 137 111
0006	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la T.V.A.....	21 800 000
0007	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de droits de mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	8 350 000
0008	Dotation élu local.....	250 000
	Totaux pour le 1.....	153 272 194
2. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes		
0001	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du budget des Communautés européennes.....	90 809 000
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE		
A. - Recettes fiscales		
0001	Produit des impôts directs et taxes assimilées.....	536 658 000
0002	Produit de l'enregistrement.....	65 901 000
0003	Produit du timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse.....	12 420 000
0004	Droits d'importation, taxe intérieure sur les produits pétroliers et divers produits de douanes.....	155 080 000
0005	Produit de la taxe sur la valeur ajoutée.....	648 399 000
0006	Produit des contributions indirectes.....	38 460 000
0007	Produit des autres taxes indirectes.....	2 440 000
	Totaux pour la partie A.....	1 459 358 000
B. - Recettes non fiscales		
0001	Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier.....	16 894 000
0002	Produits et revenus du domaine de l'Etat.....	51 265 900
0003	Taxes, redevances et recettes assimilées.....	20 089 200
0004	Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital.....	5 454 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en milliers de francs)
0005	Retenues et cotisations sociales au profit de l'État.....	22 419 800
0006	Recettes provenant de l'extérieur.....	2 156 500
0007	Opérations entre administrations et services publics.....	788 100
0008	Divers.....	57 126 500
	Totaux pour la partie B.....	176 195 000
	C. - Fonds de concours et recettes assimilées	
0001	Fonds de concours et recettes assimilées.....	"
	D. - Prélèvements sur les recettes de l'État	
0001	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales.....	- 153 272 194
0002	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes.....	- 90 800 000
	Totaux pour la partie D.....	- 244 072 194
	Total général.....	1 391 480 806

II. - BUDGETS ANNEXES

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en francs)
	Aviation civile	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7003	Redevances de navigation aérienne.....	5 044 000 000
7004	Autres prestations de service.....	216 391 000
7006	Ventes de produits et marchandises.....	2 259 400
7007	Recettes sur cessions.....	14 727 844
7008	Autres recettes d'exploitation.....	47 559 997
7009	Recettes affectées.....	626 502 000
7100	Variation des stocks.....	"
7200	Productions immobilisées.....	"
7400	Subventions d'exploitation.....	265 000 000
7600	Produits financiers.....	29 400 000
7700	Produits exceptionnels.....	"
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	6 245 840 241
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	6 245 840 241
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Autofinancement (virement de la section Exploitation).....	961 400 000
9201	Recettes sur cessions (capital).....	"
9202	Recettes sur fonds de concours.....	"
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	"
9700	Produit brut des emprunts.....	780 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	"
	Total.....	1 741 400 000
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	"
	Totaux recettes brutes en capital.....	1 741 400 000
	A déduire :	
	Autofinancement (virement de la section Exploitation).....	- 961 400 000
	Total recettes nettes en capital.....	780 000 000
	Total recettes nettes.....	7 025 840 241
	Imprimerie nationale	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises.....	2 044 100 000
7100	Variation des stocks (production stockée).....	"
7200	Production immobilisée.....	"
7500	Autres produits de gestion courante.....	1 768
7600	Produits financiers.....	6 000 000
7700	Produits exceptionnels.....	"
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	"
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	2 050 101 768

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en francs)
	A déduire :	
	Reprises sur amortissements et provisions.....	"
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	2 050 101 768
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Reprise de l'excédent d'exploration.....	22 019 856
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	"
9800	Amortissements et provisions.....	131 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	"
	Total.....	153 019 856
	Prélèvements sur fonds de roulement.....	"
	Totaux recettes brutes en capital.....	153 019 856
	A déduire :	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	- 22 019 856
	Amortissements et provisions.....	- 131 000 000
	Total recettes nettes en capital.....	"
	Total recettes nettes	2 050 101 768
	Journaux officiels	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.....	778 253 943
7100	Variation des stocks (production stockée).....	"
7200	Production immobilisée.....	"
7400	Subventions d'exploitation.....	"
7500	Autres produits de gestion courante.....	5 500 000
7600	Produits financiers.....	"
7700	Produits exceptionnels.....	3 000 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	"
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	786 753 943
	A déduire :	
	Reprises sur amortissements et provisions.....	"
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	786 753 943
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	66 617 359
9300	Diminution des stocks constatée en fin de gestion.....	"
9800	Amortissements et provisions.....	13 000 000
9900	Autres recettes en capital.....	"
	Total.....	79 617 359
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	2 882 641
	Totaux recettes brutes en capital.....	82 500 000
	A déduire :	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	- 66 617 359
	Amortissements et provisions.....	- 13 000 000
	Total recettes nettes en capital.....	2 882 641
	Total recettes nettes	789 636 584
	Légion d'honneur	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7001	Droits de chancellerie.....	1 366 000
7002	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation.....	4 738 330
7003	Produits accessoires.....	573 750
7400	Subventions.....	113 743 336
7900	Autres recettes.....	"
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	120 391 416
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	120 391 416
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	"
9800	Amortissements et provisions.....	19 350 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en francs)
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	19 350 000
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	19 350 000
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	- 19 350 000
	Total recettes nettes en capital.....	»
	Total recettes nettes.....	120 391 415
	Ordre de la Libération	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7400	Subventions.....	3 843 540
7900	Autres recettes.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	3 843 540
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	3 843 540
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	»
	Total.....	»
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	»
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes en capital.....	»
	Total recettes nettes.....	3 843 540
	Monnaies et médailles	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises.....	685 167 696
7100	Variations des stocks (production stockée).....	»
7200	Production immobilisée.....	»
7400	Subvention.....	28 217 000
7500	Autres produits de gestion courante.....	»
7600	Produits financiers.....	»
7700	Produits exceptionnels.....	»
7800	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	713 384 696
	<i>A déduire :</i>	
	Reprises sur amortissements et provisions.....	»
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	713 384 696
	2^e SECTION. - OPÉRATIONS EN CAPITAL	
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion.....	»
9800	Amortissements et provisions.....	26 530 270
9900	Autres recettes en capital.....	»
	Total.....	26 530 270
	Prélèvement sur fonds de roulement.....	»
	Totaux recettes brutes en capital.....	26 530 270
	<i>A déduire :</i>	
	Reprise de l'excédent d'exploitation.....	»
	Amortissements et provisions.....	- 26 530 270
	Total recettes en capital.....	»
	Total recettes nettes.....	713 384 696
	Prestations sociales agricoles	
	1^{re} SECTION. - EXPLOITATION	
7031	Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural).....	2 063 000 000
7032	Cotisations AVA (art. 1123 a et 1003-8 du code rural).....	1 482 000 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATIONS pour 1994 (en francs)
7033	Cotisations AVA (art. 1123 b et c et 1003-8 du code rural).....	2 985 000 000
7034	Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural).....	7 694 000 000
7035	Cotisations d'assurance veuvage.....	47 000 000
7036	Cotisations d'assurance volontaire et personnelle.....	2 000 000
7037	Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole).....	297 000 000
7038	Cotisations acquitées dans les départements d'outre-mer (art. 1106-20, 1142-10 et 1142-20 du code rural).....	63 000 000
7039	Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti.....	55 000 000
7040	Taxe sur les céréales.....	360 000 000
7041	Taxe sur les graines oléagineuses.....	57 000 000
7042	Taxe sur les betteraves.....	179 000 000
7043	Taxe sur les farines.....	317 000 000
7044	Taxe sur les tabacs.....	364 000 000
7045	Taxe sur les produits forestiers.....	117 000 000
7046	Taxe sur les corps gras alimentaires.....	639 000 000
7047	Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools.....	127 000 000
7048	Cotisations assises sur les primes d'assurance automobile.....	381 000 000
7049	Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée.....	15 938 000 000
7050	Versement du Fonds national de solidarité.....	5 289 000 000
7051	Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés.....	597 000 000
7052	Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires.....	29 280 000 000
7053	Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles.....	1 956 000 000
7054	Subvention du budget général: contribution au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles.....	"
7055	Subvention du budget général: solde.....	18 123 000 000
7056	Versement à intervenir au titre de l'article L. 651-1 du code de la sécurité sociale.....	"
7057	Recettes diverses.....	"
7058	Prélèvement sur le fonds de roulement.....	"
	Total recettes brutes de fonctionnement.....	88 412 000 000
	Total recettes nettes de fonctionnement.....	88 412 000 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
	<i>Fonds national pour le développement des adductions d'eau</i>			
01	Produit de la redevance sur les consommations d'eau.....	405 000 000	"	405 000 000
02	Annuités de remboursement des prêts.....	"	"	"
03	Prélèvement sur le produit du pari mutuel.....	475 000 000	"	475 000 000
04	Recettes diverses ou accidentelles.....	"	"	"
	Totaux.....	880 000 000	"	880 000 000
	<i>Fonds forestier national</i>			
01	Produit de la taxe forestière.....	265 000 000	"	265 000 000
02 et 03	Remboursement des prêts pour reboisement.....	"	37 500 000	37 500 000
04 et 05	Remboursement des prêts pour équipement et protection de la forêt.....	"	71 000 000	71 000 000
06	Remboursement des prêts pour éviter le démembrement et les coupes abusives.....	"	1 500 000	1 500 000
07	Recettes diverses ou accidentelles.....	10 000 000	"	10 000 000
08	Produit de la taxe papetière.....	"	"	"
	Totaux.....	275 000 000	110 000 000	385 000 000
	<i>Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels</i>			
01	Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques.....	467 000 000	"	467 000 000
02	Remboursement de prêts.....	"	"	"
03	Remboursement des avances sur recettes.....	"	15 000 000	15 000 000
04	Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence.....	200 000	"	200 000
05	Taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence produits par des entreprises établies hors de France.....	"	"	"
06	Contribution des sociétés de programme.....	"	"	"

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
07	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	537 200 000	»	537 200 000
08	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	60 000 000	»	60 000 000
09	Recettes diverses ou accidentelles	1 500 000	»	1 500 000
10	Contribution du budget de l'Etat	»	»	»
11	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	805 800 000	»	805 800 000
12	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	»	»	»
13	Remboursement des avances	»	1 200 000	1 200 000
14	Recettes diverses ou accidentelles	»	»	»
	Totaux	1 871 700 000	16 200 000	1 887 900 000
	<i>Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés</i>			
01	Produit de la taxe	220 000 000	»	220 000 000
02	Remboursement d'aides	80 000 000	»	80 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	»	»	»
	Totaux	300 000 000	»	300 000 000
	<i>Fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités</i>			
01	Recettes	»	»	»
	<i>Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision</i>			
01	Produit de la redevance	10 070 000 000	»	10 070 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	»	»	»
	Totaux	10 070 000 000	»	10 070 000 000
	<i>Fonds national du livre</i>			
01	Produit de la redevance sur l'édition des ouvrages de librairie	22 000 000	»	22 000 000
02	Produit de la redevance sur l'emploi de la reprographie	88 000 000	»	88 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	»	»	»
	Totaux	110 000 000	»	110 000 000
	<i>Fonds national pour le développement du sport</i>			
01	Produit du prélèvement sur les enjeux du Loto sportif	135 000 000	»	185 000 000
02	Produit du prélèvement sur les sommes mises au Loto national	541 000 000	»	541 000 000
03	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes	36 000 000	»	36 000 000
04	Excédent du produit de la taxe spéciale sur les débits de boissons et sur les dépenses d'indemnisation	35 000 000	»	33 000 000
05	Remboursement des avances consenties aux associations sportives	»	»	»
06	Recettes diverses ou accidentelles	»	»	»
07	Produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux de loterie instantanés	55 000 000	»	55 000 000
	Totaux	850 000 000	»	850 000 000
	<i>Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins</i>			
01	Produit de la redevance sur les ressources des grands fonds marins	»	»	»
	<i>Fonds national des haras et des activités hippiques</i>			
01	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes	40 600 000	»	40 600 000
02	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au pari mutuel urbain	721 400 000	»	721 400 000
03	Produit des services rendus par les haras nationaux	56 000 000	»	56 000 000

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES COMPTES	ÉVALUATION DES RECETTES POUR 1994		
		Opérations à caractère définitif (en francs)	Opérations à caractère temporaire (en francs)	Total (en francs)
05	Recettes diverses ou accidentelles	•	•	•
	Totaux	819 700 000	•	819 700 000
<i>Fonds national pour le développement de la vie associative</i>				
01	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes	26 000 000	•	26 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	•	•	•
	Totaux	26 000 000	•	26 000 000
<i>Fonds pour l'aménagement de l'Île-de-France</i>				
01	Produit de la taxe sur les bureaux	1 420 000 000	•	1 420 000 000
02	Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	•	•	•
03	Produit de cessions	•	•	•
04	Recettes diverses	•	•	•
	Totaux	1 420 000 000	•	1 420 000 000
<i>Actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer</i>				
01	Bénéfices nets de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer	100 000 000	•	100 000 000
02	Bénéfices nets de l'Institut d'émission d'outre-mer	50 000 000	•	50 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	•	•	•
	Totaux	150 000 000	•	150 000 000
<i>Comptes d'affectation des produits de cessions de titres du secteur public</i>				
01	Produit des ventes par l'État de titres, de parts ou de droits de société réalisées à l'occasion d'opérations comportant une cession au secteur privé d'une participation au capital social d'une entreprise du secteur public	5 000 000 000	•	5 000 000 000
	Totaux pour les comptes d'affectation spéciale	21 772 400 000	126 200 000	21 898 600 000

IV. - COMPTES DE PRÊTS

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATION pour 1994 (en francs)
<i>Prêts du fonds de développement économique et social</i>		
01	Recettes	200 000 000
<i>Prêts du Trésor à des États étrangers et à la Caisse française de développement</i>		
01	Remboursements de prêts du Trésor	805 000 000
02	Remboursements de prêts à la Caisse française de développement	157 000 000
<i>Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor</i>		
01	Recettes	1 000 000
<i>Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France</i>		
01	Recettes	1 000 000 000
	Totaux pour les comptes de prêts	2 163 000 000

V. - COMPTES D'AVANCES DU TRÉSOR

NUMÉRO de la ligne	DÉSIGNATION DES RECETTES	ÉVALUATION pour 1994 (en francs)
	<i>Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur</i>	
01	Recettes _____	14 000 000 000
	Territoires et établissements d'outre-mer; États liés à la France par une convention de trésorerie.	
02	Avances de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 _____ Départements et communes;	"
	Territoires et établissements d'outre-mer.	
03	Avances de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires) _____ Territoires et établissements d'outre-mer;	"
	États liés à la France par une convention de trésorerie.	
04	Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel) _____	"
	<i>Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes</i>	
01	Recettes _____	275 200 000 000
	<i>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i>	
01	Avances aux budgets annexes _____	"
02	Avances à l'agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole au titre des besoins temporaires de préfinancement des dépenses communautaires _____	"
03	Avances aux autres établissements publics nationaux et services autonomes de l'État _____	"
04	Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte _____	"
05	Avances à divers organismes de caractère social _____	"
	<i>Avances à des particuliers et associations</i>	
01	Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport _____	67 000 000
02	Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat _____	14 000 000
03	Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général _____	"
04	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement _____	9 000 000
	Total pour les comptes d'avances du Trésor _____	289 324 000 000

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 2, ainsi rédigé :

« I. - Dans l'état A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

« 1. - BUDGET GÉNÉRAL

« A. - Recettes fiscales

« 2. Produits de l'enregistrement

« Ligne 0032 "Actes judiciaires et extrajudiciaires" minorer de 1 million de francs.

« D. - Prélèvements sur les recettes de l'État

« 1. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales

« Ligne 0005 "Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle" minorer de 0,02 million de francs.

« II. - Le I de l'article 25 est remplacé par les dispositions suivantes :

« I. - Pour 1994, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants.

Le vote sur l'amendement n° 2 est réservé, de même que le vote sur l'article 25 et l'état A annexé.

Explications de vote

M. le président. Nous en venons aux explications de vote sur l'article 25.

La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre, au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, toutes les interventions des députés du groupe communiste ont été empreintes de la puissante exigence sociale que représente la recherche d'une alternative en matière de finances publiques. Le vote d'aujourd'hui nous permet de sanctionner le bilan des réponses apportées.

Vous avez fondé vos hypothèses budgétaires sur le choix hasardeux d'une reprise chez nos partenaires et d'une croissance à la fin de 1994, l'œil rivé sur les cota-tions bancaires. Vous vous êtes enfermé dans ces équations budgétaires délicates où vous deviez à la fois lâcher quelques miettes, savamment médiatisées, sur les insatisfactions les plus criantes, et calmer les appétits bouillonniques de vos propres troupes libérales. Mais vos tentatives de maîtrise des déficits publics servent à justifier en fait la poursuite de l'austérité, le soutien aux marchés financiers, les vagues de débudgétisation, la dégradation de l'emploi.

Nous pensons pourtant, avec beaucoup d'autres, qu'il faut sortir de l'engrenage infernal des déficits. Pour cela, il faut maîtriser l'ensemble des financements de l'économie. Si chaque franc dans les entreprises ou chaque franc des crédits bancaires ou de l'épargne est orienté vers l'emploi et la croissance réelle, les budgets de l'Etat, de la protection sociale et des collectivités territoriales vont trouver des recettes, consentir de nouveaux financements et améliorer leur efficacité propre.

Votre budget, vos modes de prélèvement n'y contribuent pas. Votre budget ne s'affranchit pas des tutelles de la rentabilité financière. Votre fiscalité injuste ne dissuade pas, loin de là, l'alimentation des circuits spéculatifs et ne permet pas de concentrer les moyens monétaires et financiers sur le développement de l'emploi efficace des productions et des services.

Votre politique ne permet pas la transparence des fonds ni le contrôle de leur utilisation dans le budget de l'Etat et dans les services publics. Ce qui est vrai pour l'Etat l'est aussi pour les conditions de l'harmonisation fiscale européenne qu'il faut renégocier au même titre que les contenus des traités européens et mondiaux, Maastricht et GATT en tête - actualité oblige !

Le débat sur l'article 24 a montré combien le grand marché européen, où le *dumping* fiscal et social est la norme, est en train de devenir celui de la fraude et des trafics. Oui, décidément, la France a des initiatives à prendre sur ces terrains fiscaux, financiers, sur ceux des contrôles et sur le terrain social.

Ce débat, vous l'avez éludé. Vous avez préféré une nouvelle version de la commission de la hâche qui va sévir avec ses effets néfastes dans les différents budgets dont nous entamons la discussion aujourd'hui.

Vos réponses structurelles - privatisations, transferts, prélèvements inégalitaires, remise en cause des dotations - sont incapables de tisser les liens sociaux dont nous avons tant besoin. Dans la crise présente, grave pour notre pays, vos dispositifs aggravent le drame de la précarité et de l'exclusion. Ils fragiliseront davantage notre économie et

notre pays. Non, décidément, nous ne voterons pas votre article de déséquilibre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Le vote qui nous sera demandé dans un instant est important, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le premier budget de la législature. Vous me permettez donc, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, de regretter l'absence du ministre du budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'aurais voulu, ce matin, rendre hommage à son audace et à son imagination, en déplorant toutefois qu'il les mette au service d'un budget truqué (*Protestations sur les mêmes bancs*) afin de camoufler la réalité des intentions du Gouvernement et les insuffisances de la politique qu'il propose.

Le projet de budget se caractérise par son manque de sincérité et de crédibilité. L'effort que vous demandez aux Français pour surmonter la crise, dont vous reconnaissez aujourd'hui la dimension internationale, est inéquitablement réparti et n'est malheureusement pas de nature à relancer l'activité et la consommation.

Manque de sincérité et de crédibilité : votre projet de budget est construit sur des hypothèses économiques que pratiquement tous les instituts et tous les experts jugent très optimistes. De plus, seule une présentation habile mais tendancieuse vous permet d'affirmer que vous maîtrisez les dépenses. Et le rapporteur général lui-même, dans son rapport écrit, a pu contester le raisonnement du ministre du budget. La réduction du déficit que vous affichez est acquise grâce à des débudgétisations, à des dépenses non inscrites ou à des budgétisations de recettes exceptionnelles utilisées pour financer des dépenses courantes. Le déficit, en fait, approchera davantage des 400 milliards de francs que des 300 milliards que vous avez inscrits.

M. Gilbert Gantier. C'est l'héritage !

M. Didier Migaud. Ce n'est pas l'héritage, ce sera le résultat de votre politique !

Votre projet de budget se traduit par une répartition inéquitable de l'effort demandé aux Français. J'en prendrai un seul exemple. A côté des 19 milliards de francs de réduction de l'impôt sur le revenu dont vous faites si grand cas, vous allez opérer, sur l'ensemble des contribuables français, et notamment sur les ménages les plus modestes, plus de 100 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, dont 18 milliards au titre de la TIPP, c'est-à-dire de la taxe sur l'essence et le gazole, augmentation qui annulera à elle seule l'effet de votre réduction d'imposition. Ce prélèvement sans précédent sur le pouvoir d'achat des particuliers risque d'accroître, malheureusement, la récession et le chômage.

En revanche, rien n'est exigé des entreprises, des propriétaires fonciers et des spéculateurs, en contrepartie des avantages nombreux qui leur sont consentis. Le ministre du budget lui-même a d'ailleurs dû résister, mesdames et messieurs les députés, à vos impatiences de voir les hauts revenus encore plus privilégiés qu'ils ne l'étaient déjà dans son projet initial. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) On vous a conseillé d'attendre que l'élection présidentielle soit derrière vous pour aller au-delà !

Ce projet de budget aggrave la situation de nos finances publiques. Il aggrave les inégalités. Plein de mesures en trompe l'œil, il n'est pas de nature à permettre la relance. Il illustre vos contradictions et vos incertitudes, et tout cela explique en partie les attaques actuelles contre le franc.

De nombreuses critiques ont été formulées à son encontre, y compris dans vos rangs. Beaucoup d'entre vous ont regretté la non-réduction du déficit et un manque d'audace dans les mesures proposées. Mais peu de changements sont intervenus pendant la discussion budgétaires et l'article d'équilibre qui nous est soumis aujourd'hui est pratiquement le même que la semaine dernière.

Vraisemblablement, vous exprimerez un vote positif, sans enthousiasme et sans illusion. Quant à nous, nous exprimerons un vote négatif (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)..

M. Robert-André Vivien. C'est un comique troupier !

M. Didier Migaud. ... avec la ferme volonté de contribuer à ouvrir les yeux des Français sur ce que sont vos manipulations, avec la ferme volonté également de combattre une politique dont ils commencent à percevoir les mauvais effets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, durant l'examen de la première partie de la loi de finances, le groupe UDF a voulu être une force de proposition et de soutien imaginaire au Gouvernement.

Grâce à la volonté d'écoute du ministre, nous avons pu, avec nos collègues de la majorité, contribuer à enrichir ce texte.

S'agissant de la réforme de l'impôt sur le revenu, nous avons accepté l'amendement du Gouvernement qui permettra, conformément à nos souhaits, d'avancer dans le temps les effets du nouveau barème.

Sur la fiscalité de l'épargne, nous avons adopté un amendement du président de la commission des finances visant à étendre l'exonération des plus-values dont bénéficient, en sortie de SICAV, les capitaux réinvestis dans le logement aux capitaux réinvestis dans les fonds propres des entreprises, plus précisément les comptes courants d'associés des entreprises non cotées.

Au niveau de l'entreprise, outre la désindexation de la TIPP, nous avons donné un coup de pouce à l'industrie de l'automobile, qui en a bien besoin, en augmentant le plafond de déduction des amortissements pour les voitures particulières.

Enfin et surtout, nous avons pu, au terme d'une discussion fournie et intéressante, obtenir l'accord du Gouvernement pour reculer au 1^{er} janvier 1996 la réduction des compensations de TVA versées aux collectivités locales, ce qui représente un gain de 1,3 milliard pour nos collectivités.

Le groupe UDF a également pris acte des engagements d'orientation du ministre, tant sur la réforme de la fiscalité globale des collectivités locales et la création d'une commission à ce sujet que sur deux points qui nous tiennent à cœur : la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu avec la réduction du barème à cinq tranches dès 1995, et la prise en compte, dans un texte global sur l'entreprise, de notre volonté de voir renforcer les fonds propres.

Ce projet de budget est essentiellement fondé sur la relance de la consommation. Nous pensons, au groupe UDF, qu'il faut, bien sûr, soutenir la consommation, mais aussi et surtout l'investissement, car la demande globale, c'est à la fois la consommation et l'investissement. Aussi souhaitons-nous vivement que le Gouvernement s'engage sans tarder sur la voie d'une clarification et d'une remise à jour de l'aide et de l'incitation à l'investissement ; achève de mettre au point l'important projet sur les fonds d'épargne-retraite qui permettront à la fois de compléter les pensions versées aux salariés et de renforcer les fonds propres des entreprises ; poursuive enfin la grande réforme sur la mobilisation de l'épargne, et notamment sur l'enveloppe des revenus investis en épargne déductibles des impôts.

Telles sont les mesures qui nous tiennent à cœur. Compte tenu du sérieux et des bonnes orientations de ce projet de budget, et dans l'attente de ces mesures, le groupe UDF votera l'article d'équilibre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du projet de budget a permis à la fois de répondre aux objectifs du Gouvernement et de faire entendre la voix des parlementaires.

Le Gouvernement s'était fixé quatre grandes orientations.

Premièrement, la réforme de l'impôt sur le revenu, avec un allègement de 19 milliards et la réduction du barème à sept tranches. Près d'un contribuable sur deux bénéficiera l'an prochain d'une diminution d'impôt de près de 10 p. 100. Le ministre a accepté de réduire de 6 p. 100 le premier tiers provisionnel, ce qui aura une incidence certaine sur la consommation des Français.

Deuxièmement, le soutien de l'activité, avec la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, qui représente plus de 45 milliards de trésorerie supplémentaire pour les entreprises, et avec la poursuite de la relance du bâtiment.

Troisièmement, la réorientation de l'épargne dans deux directions, en exonérant de l'impôt sur les plus-values les sommes transférées des SICAV, d'une part, vers les plans d'épargne en actions et, d'autre part, vers l'investissement immobilier.

Enfin, s'agissant des finances locales, une discussion que je qualifierai d'ouverte et qui laisse présager que dans les mois à venir - on le voit notamment dans les déclarations que le Premier ministre a faites en lançant le débat sur l'aménagement du territoire - le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour atteindre trois objectifs : une plus grande simplicité, une plus grande transparence et une plus grande fisibilité.

Mais, au-delà des orientations qu'il s'était fixées, le Gouvernement a aussi montré qu'il savait entendre la voix des parlementaires. En voici quelques exemples : les 6 p. 100 d'allègement sur le premier tiers provisionnel ; l'augmentation du plafond de la réduction d'impôt pour les emplois familiaux ; l'accroissement de la déduction forfaitaire pour les déplacements professionnels ; l'extension du bénéfice de l'exonération des plus-values de SICAV non seulement aux travaux de réhabilitation ou d'agrandissement dans l'immobilier, mais également à la recapitalisation d'entreprises industrielles et commer-

ciales ; le relèvement du plafond d'amortissement des véhicules professionnels ; l'augmentation de l'imputation des déficits agricoles et, enfin, pour répondre aux préoccupations des élus locaux et de la plupart d'entre nous, le report de deux ans de la réforme du FCTVA, ainsi que le plafonnement de la diminution affectant la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Ce budget, je le rappelle, a été établi dans des conditions extrêmement difficiles. Nos collègues de l'opposition l'ont, d'emblée, largement critiqué, mais ils ont bien évidemment oublié de rappeler l'ampleur du déficit que nous avons trouvé après le changement de majorité, déficit qui était le résultat de leur inconséquence et de leur imprévoyance. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De plus, ce budget a été établi dans un contexte international encore incertain, même si, aujourd'hui, bon nombre d'indicateurs laissent présager une reprise au cours de l'année 1994.

Après le collectif budgétaire que nous avons adopté à une très large majorité au mois de mai, après le succès de l'emprunt au mois de juillet, après la mise en œuvre de la fiscalisation des allocations familiales, après la reprise des privatisations dont on vient de constater le succès, le projet de loi de finances se situe dans la suite logique de l'action gouvernementale. Il démontre la volonté de réforme du Gouvernement et surtout sa ferme intention de répondre aux deux objectifs qui sont les siens : la réduction des déficits et l'encouragement de la consommation.

Parce qu'il répond à ses aspirations, le groupe RPR le votera, à commencer par l'article 25. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, au terme de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, permettez-moi de me féliciter, au nom du Gouvernement, de la très grande qualité du travail accompli par votre assemblée. Je souhaite d'abord rendre hommage à M. le rapporteur général, M. Auberger, ainsi qu'à M. Bartot, président de la commission des finances, pour la manière dont ils ont conduit le débat et pour la haute tenue de leurs interventions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je voudrais aussi saluer le bon état d'esprit général qui a présidé à ce débat budgétaire. Chacun d'entre vous, où qu'il siège, a eu à cœur d'améliorer le projet du Gouvernement et de rechercher un accord allant dans le sens de l'équité et de l'intérêt général.

Ce matin encore, M. Sarkozy m'a chargé de transmettre ses remerciements particuliers aux députés de l'opposition. Mais, naturellement, M. Tardito et M. Migaud se sont crus obligés, dans leurs explications de vote, de se livrer à des propos sans doute différents de ceux qu'ils avaient tenus pendant les quatre jours de la discussion.

M. Jean Tardito. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur Tardito, je ne reviendrai pas sur le discours que vous-même et vos amis du groupe communiste nous imposent depuis si longtemps. Cette idéolo-

gie, vous le savez, n'a remporté aucun succès dans aucun pays, mais vous continuez de la professer. C'est bien malheureux ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quant à vous, monsieur Migaud, permettez-moi de ne relever qu'un aspect de votre intervention. Vous avez le front de soutenir que notre budget serait truqué ! Comment le groupe socialiste ose-t-il avancer une telle allégation ? Je vous rappelle, après Mme Elisabeth Hubert, que vous aviez prévu dans votre budget pour 1993 une croissance de 2,6 points et un déficit de 165 milliards de francs, pour aboutir finalement à une récession et à un déficit de 340 milliards de francs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vraiment, avoir commis soi-même une telle erreur d'appréciation et tenter ensuite d'expliquer à la majorité que le budget est truqué alors qu'il est particulièrement transparent, c'est à ne pas croire !

M. Arthur Dehaïne. Pas eux, pas ça !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je tenais néanmoins à vous transmettre, à l'un comme à l'autre, les remerciements de M. Sarkozy.

Quant à la majorité, le Gouvernement est très sensible au soutien qu'elle lui manifeste, et je remercie plus particulièrement tous ceux qui ont contribué à l'amélioration du texte, notamment M. Jean-Pierre Thomas, qui s'est exprimé au nom du groupe UDF, et Mme Elisabeth Hubert, qui l'a fait au nom du groupe RPR. L'un et l'autre ont bien compris la volonté du Gouvernement d'équilibrer les comptes autant qu'il était possible et surtout d'apporter un appui considérable à la reprise de l'emploi, priorité absolue du Gouvernement.

Je rappellerai brièvement les principaux amendements acceptés par le Gouvernement et adoptés par l'Assemblée :

Diminution de 6 p. 100 du premier tiers provisionnel de 1994 ou des quatre premières mensualités ;

Relèvement de 25 000 à 26 000 francs du plafond de la réduction d'impôt accordée au titre des emplois familiaux ;

Assouplissement des règles de déduction des frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, cette déduction correspondant au moins à quarante kilomètres, quelle que soit la distance effective parcourue ;

Extension de l'exonération des plus-values des OPCVM de capitalisation prévue pour l'investissement logement aux achats de terrains ainsi qu'aux travaux de reconstruction et d'agrandissement, ce qui devrait contribuer à soutenir encore davantage le secteur du bâtiment, cette exonération étant également étendue aux opérations destinées à accroître les fonds propres des sociétés industrielles et commerciales ;

Augmentation de 15 p. 100 du plafond d'amortissement des voitures particulières d'entreprise ;

Relèvement de 100 000 à 115 000 francs de la limite de l'imputation des déficits agricoles pour l'imposition des revenus de 1994 ;

Possibilité, pour les entreprises sorties du dispositif du crédit d'impôt-recherche depuis plus de cinq ans, d'en bénéficier à nouveau au titre de la période 1993-1995.

Enfin, le débat que nous avons eu sur l'effort demandé aux collectivités locales a été particulièrement dense. Le Gouvernement, conscient du caractère rétroactif contestable de la mesure portant sur le taux de remboursement du Fonds de compensation de la TVA, a accepté d'en

reporter la mise en œuvre au 1^{er} janvier 1996. De même, l'incidence de la réforme de la compensation versée par l'Etat au titre de la réduction de la taxe professionnelle sera plafonnée. Enfin, l'instauration d'un plafonnement de l'avantage fiscal lié à l'écrêtement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée a permis de financer l'intégralité de ces différentes dispositions sans aggraver le déficit budgétaire.

Nous l'avons vu, mesdames et messieurs les députés, le projet de loi de finances pour 1994 s'inscrit dans la continuité de la politique de redressement économique et social du pays mise en œuvre à l'occasion du dernier collectif budgétaire. En 1993, parce que l'urgence commandait d'agir vite pour soutenir l'activité et l'emploi, un plan d'une ampleur exceptionnelle a été immédiatement lancé : plus de 60 milliards en faveur des entreprises et des secteurs créateurs d'emplois.

Le projet de budget pour 1994 complète ce plan avec un allègement sans précédent de l'impôt sur le revenu destiné à soutenir la demande et à redonner confiance aux Français afin qu'ils consomment davantage. Rupture avec le passé et cohérence dans l'action : telle est la ligne directrice de la politique suivie.

Le Gouvernement a la confiance des Français ; rassemblé autour du Premier ministre, il trouve dans les difficultés à surmonter la force d'agir, car il y va de l'intérêt du pays.

M. Robert Pandraud. Très juste !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Il sait qu'il peut compter sur sa majorité pour le soutenir dans cette voie, et je tiens, mesdames, messieurs les députés, à la remercier pour l'aide constructive qu'elle lui apporte tout au long de ce débat sur le projet de loi de finances pour 1994. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

APPLICATION DE L'ARTICLE 44 ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur l'amendement n° 1 supprimant l'article 8 *bis* ainsi que sur l'article 25 et l'état A annexé modifié par l'amendement n° 2.

Conformément à la décision de la conférence des présidents, ce vote va avoir lieu par scrutin public.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	454
Nombre de suffrages exprimés	452
Majorité absolue	227
Pour l'adoption	387
Contre	65

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Avec ce vote, l'Assemblée vient d'achever l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

Rappel au règlement

M. Robert Pandraud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, pour un rappel au règlement.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, le laps de temps qui s'est écoulé entre le moment où vous avez ouvert le scrutin et celui où vous l'avez déclaré clos était trop bref ! On n'a rien compris au système, on vous entend mal et beaucoup de nos collègues sont incapables de savoir s'ils ont voté ou pas. Nous ne pouvons poursuivre ainsi : ce système doit être revu.

M. le président. Monsieur Pandraud, 452 suffrages ont été exprimés : cela signifie dire que 452 collègues ont compris.

M. Jacques Limouzy. On ne vous a pas entendu dire que le scrutin était ouvert, monsieur le président !

M. le président. Le scrutin a été ouvert pendant cinq secondes, conformément à la pratique.

M. Pierre Mazeaud. Il va falloir revoir cela !

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

Au moment d'aborder l'examen des fascicules budgétaires, j'invite chacun des intervenants à respecter strictement son temps de parole, condition indispensable au bon déroulement du calendrier arrêté en conférence des présidents.

Je rappelle que la conférence des présidents a recommandé aux membres du Gouvernement de s'en tenir à une seule intervention d'ordre général, à l'issue de la première phase de la discussion de chaque budget, après les rapporteurs et l'orateur unique de chaque groupe.

Dans la deuxième phase de chaque discussion, les questions seront appelées par période d'un quart d'heure par groupe. Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET TOURISME

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme, concernant le tourisme.

La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, mes chers collègues, tout d'abord je me félicite que la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances s'ouvre par le budget du tourisme, qui n'est pas le plus important de la loi de finances...

M. Michel Bouvard. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. ... mais qui n'en est pas moins essentiel à l'économie de notre pays.

C'est vrai, le sentiment général aujourd'hui est à la morosité et il ne fait aucun doute que l'économie touristique est, elle aussi, victime de la conjoncture déprimée. Peut-être en a-t-on plus conscience cette année, car, jusqu'à présent, l'activité touristique n'avait cessé de montrer un dynamisme exceptionnel, d'accroître ses résultats, de s'imposer comme une composante majeure de l'économie française. Le ralentissement de la croissance est donc d'autant plus fortement ressenti aujourd'hui.

En effet, il faut noter que la crise a touché le tourisme plus tardivement que les autres activités. Il y a certainement une explication psychologique à cette situation : au début, le consommateur a vu, dans le tourisme, la possibilité de s'évader, d'échapper un moment à ses préoccupations ; aujourd'hui son comportement a changé et il est plus aléatoire, plus volatil, moins serein.

Il en résulte une contraction de la demande qui se produit, qui plus est, dans un contexte de concurrence internationale vive, avec l'émergence de nouveaux pôles touristiques et le retour à la compétitivité de certains de nos concurrents, l'Espagne par exemple.

Or le secteur touristique a une importance économique considérable pour notre pays. Tout d'abord, il faut le souligner, il est l'une des rares activités où la modernisation s'accompagne régulièrement de créations d'emplois. En douze ans, le nombre de salariés a progressé de 35 p. 100 avec la création de 142 000 emplois directs. Il est vrai que si l'on s'en tient aux informations que nous a fournies la fédération de l'hôtellerie, par exemple, ce ne sera peut-être plus le cas cette année.

L'impact du tourisme sur nos échanges extérieurs est lui aussi considérable, même si on n'égalera pas les résultats exceptionnels de 1992, liés en partie aux Jeux olympiques d'hiver et à ce qu'on a appelé, à l'époque, « l'effet Eurodisney ». La France reste néanmoins la première destination touristique mondiale et, si on enregistre une baisse de la fréquentation britannique, italienne ou espagnole, les recettes en provenance des autres pays se maintiennent au niveau de 1992, et ce malgré le handicap induit par les désordres monétaires.

Le tourisme, enfin, a un rôle majeur à jouer en matière d'aménagement du territoire. Je pense particulièrement à la protection et à la revitalisation de l'espace rural - j'y reviendrai dans un instant. Il est donc évident que l'économie touristique doit encore être renforcée pour que nous puissions exploiter totalement ses atouts.

Votre rôle, monsieur le ministre, est essentiel, puisque c'est à vous que revient la charge de promouvoir et de fédérer des initiatives très largement décentralisées. Vous disposez, pour ce faire, d'un budget qui apparaît vraiment modeste si on le compare à celui des autres départements ministériels dont vous avez la charge. Certes, les crédits du tourisme n'ont jamais été très élevés et, cette année, vous avez dû, en outre, participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, dont on ne peut qu'admettre la nécessité. Il en résulte que vous avez été conduit à faire

preuve d'une grande rigueur dans la définition des priorités. Celles que vous avez retenues me paraissent aller dans la bonne direction, qu'il s'agisse du renforcement de la politique de l'emploi, de la poursuite de l'effort de promotion - notamment la préservation de l'efficacité de Maison de la France - et de l'attention particulière portée à l'amélioration de l'offre touristique en espace rural.

Un mot, tout d'abord, sur l'évolution des moyens de fonctionnement des services. Les crédits du titre III sont réduits de 1,6 p. 100 par rapport à la loi de finances révisée de 1993, ce qui, je le souhaite, pourrait traduire une volonté d'imposer un effort de réorganisation à l'administration, effort qui apparaît d'autant plus nécessaire que le poids des dépenses de fonctionnement n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années. L'objectif, pour cette administration, devrait être non d'avoir plus de moyens mais d'intervenir mieux avec ceux dont elle dispose.

J'évoquerai aussi, dans le cadre de cette réorganisation, l'Agence française de l'ingénierie touristique, créée au mois de mars dernier. N'y aurait-il pas lieu de la positionner de façon plus précise dans le dispositif global dont elle fait partie avec Maison de la France et la direction du tourisme ? Je pense, monsieur le ministre, que vous aurez l'occasion de revenir sur ce sujet.

J'en viens maintenant aux priorités.

Le secteur de l'hôtellerie, comme le secteur touristique dans son ensemble d'ailleurs, fait appel à un personnel n'ayant pas toujours reçu de formation initiale spécifique, qu'il s'agisse des dirigeants indépendants ou des salariés.

L'amélioration de l'offre touristique, et par là même notre compétitivité, passe donc, à un moment où les exigences de la clientèle sont de plus en plus importantes, par le développement des actions de formation. Les crédits qui leur sont consacrés ont été maintenus au niveau de 1993 et viendront s'ajouter, notamment dans le cadre du plan de modernisation de l'hôtellerie indépendante et familiale, aux participations des collectivités locales, aux financements mobilisés dans le cadre des contrats de plan Etat-régions et, pour certaines zones rurales, aux crédits du Fonds social européen.

Quatre volets ont été privilégiés en matière de formation :

Premièrement, la création d'un système d'observation des métiers et des itinéraires professionnels doit permettre d'améliorer la connaissance des emplois et des besoins de formation dans les différentes branches.

Deuxièmement, dans le cadre du plan quinquennal pour l'emploi, il a été décidé de soutenir des actions pilotes de formation en alternance qui concernent notamment l'hôtellerie et le tourisme associatif.

Troisièmement, les actions de perfectionnement menées dans le cadre du plan de modernisation de l'hôtellerie en espace rural bénéficieront d'un soutien particulier, et nous nous en félicitons. Ces actions s'orientent principalement autour de l'amélioration de la gestion, de la qualité de l'accueil, de l'apprentissage des langues étrangères et des techniques commerciales.

Enfin, dans la perspective de la mise en place du volet « formation-emploi » dans les prochains contrats de plan Etat-régions, le ministère chargé du tourisme développera des actions d'assistance technique.

Si ces efforts de formation sont indispensables pour améliorer l'offre, il faut aussi faire connaître cette offre. La promotion du tourisme français à l'étranger est en effet essentielle pour consolider nos parts de marché, mais aussi pour les diversifier, pour les accroître. A cet égard,

des secteurs comme celui des pays du Sud-Est asiatique ou celui des anciens pays de l'Est peuvent favoriser la croissance de notre fréquentation touristique.

Il est important aussi de favoriser l'augmentation de la durée des séjours pour les visiteurs les plus éloignés et de multiplier le nombre des courts séjours pour les visiteurs européens. Sur ce dernier point, le défi à relever est d'ailleurs de faire pour le monde entier de Paris la porte de l'Europe... sous réserve qu'il n'y ait pas de grève dans les aéroports.

Vous comprendrez que je sois particulièrement sensible à toute innovation qui renforce l'efficacité de Maison de la France. A cet égard, la transformation des bureaux à l'étranger en établissements qui lui sont entièrement rattachés et le regroupement des crédits de fonctionnement - désormais attribués sous forme de subventions - en une ligne budgétaire unique devrait permettre un meilleur fonctionnement de cette maison, une plus grande souplesse de gestion, et favoriser la recherche de partenariats complémentaires, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Cette démarche partenariale de Maison de la France constitue un succès qu'on peut mesurer au nombre de ses adhérents - près de 800 en 1992 - dont, il faut le souligner, une part de plus en plus importante d'entreprises qui, bien que n'exerçant pas une activité directement liée au tourisme, entendent néanmoins s'impliquer dans la promotion du « produit France ». Ce succès prouve, s'il en était besoin, qu'il était nécessaire de fédérer et de coordonner les actions de promotion du tourisme français à l'étranger qui, avant la création de Maison de la France en 1987 étaient engagées de façon dispersée.

Je suis donc un peu préoccupé, vous le comprendrez aussi, monsieur le ministre, en constatant que le projet de budget prévoit une nouvelle baisse de la subvention de l'Etat à Maison de la France, qui devrait s'établir à 95 millions de francs si l'on excepte le transfert des moyens des services du tourisme français à l'étranger. Les ressources globales de Maison de la France devraient ainsi continuer à diminuer puisque, parallèlement l'apport des partenaires semble devoir rester stable.

On peut estimer normal - je dirais même qu'il est normal - qu'au fil des ans les contributions de l'Etat et des autres membres du GIE tendent à se rapprocher et, par conséquent, qu'une part croissante de ses ressources provienne des collectivités locales et du secteur privé. Cela répond à l'esprit de la création de Maison de la France. Cette évolution serait même souhaitable si elle se traduisait par un accroissement de ses moyens d'intervention. Elle est en revanche regrettable si, comme cela est le cas, elle repose sur leur amoindrissement, c'est-à-dire si l'on assiste à un phénomène de vases communicants.

Il est dommage que les dépenses de promotion de la France à l'étranger stagnent, alors que l'on connaît l'effet de levier très important de ces dotations sur la fréquentation touristique étrangère, donc sur l'emploi.

En troisième point de mon intervention, j'aborderai la question du tourisme en espace rural, sujet sur lequel, monsieur le ministre, vous avez bien voulu me confier une mission de réflexion et de proposition. Je vous remettrai d'ailleurs mon rapport à la fin de ce mois ou au début du mois prochain.

Par tradition, le tourisme en espace rural a, en France, une dimension économique et sociologique importante. Il offre, parmi ses atouts, la diversité de son patrimoine naturel et un parc non négligeable d'équipements de loisirs. Il bénéficie également de l'évolution du goût de la

clientèle, attirée par un contact plus étroit avec la nature. Enfin, et cela n'est pas négligeable en temps de crise économique, il propose des prix abordables.

Pourtant, cette forme de tourisme ne représente encore qu'une part modeste du secteur de l'économie touristique, même si l'été de 1993 a été marqué par un accroissement de la fréquentation de l'espace rural.

A l'évidence, le tourisme vert a un rôle essentiel à jouer en matière d'aménagement du territoire. Son impact sur l'animation des campagnes, où il peut contribuer à compenser le déclin de l'agriculture, et sur la valorisation et la protection du patrimoine naturel est immédiat.

Il peut également corriger les déséquilibres régionaux liés à l'offre touristique elle-même, encore trop marquée par une concentration sur certaines zones.

Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour promouvoir en espace rural un tourisme de qualité.

Cette démarche nécessite tout d'abord qu'une analyse approfondie de la demande soit réalisée et que, en fonction de ses résultats, un effort particulier soit consacré à l'amélioration de l'offre touristique et à la promotion de ses produits. A cet effet, une démarche professionnelle, appuyée sur des études marketing sérieuses, doit être conseillée à tous les niveaux de responsabilité.

Enfin, le rôle de votre ministère devra rester essentiel dans le suivi de l'utilisation des fonds publics interministériels destinés à accompagner l'effort des collectivités territoriales, afin d'améliorer l'offre touristique en espace rural, grâce en particulier aux conseils techniques de l'AFIT pour développer des schémas locaux de développement touristique.

Votre pouvoir, monsieur le ministre, est plus d'incitation et d'influence que d'intervention. Votre tâche est de coordonner les initiatives multiples des administrations de l'Etat, des collectivités locales - impliquées à tous les niveaux dans le développement touristique -, des associations et des entreprises du secteur privé, pour assurer, en fin de compte, la cohérence d'ensemble de la politique du tourisme.

Je suis, pour ma part, convaincu que vous ferez preuve de la rigueur que j'évoquais au début de mon intervention, notamment en prenant très rapidement les mesures de réorganisation qui s'imposent dans votre administration. Je sais aussi que vous êtes pleinement conscient du rôle moteur du tourisme pour l'aménagement de l'espace rural et que vous serez vigilant quant à l'affectation des dotations non seulement de votre département ministériel, mais aussi de toutes les autres administrations, qui seront consacrées au tourisme.

C'est pourquoi, mes chers collègues, la commission des finances vous invite à émettre un vote favorable à l'adoption des crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous assistons, depuis plusieurs années, à un profond changement de comportement des consommateurs de tourisme dans le monde entier. Les choix souvent inopinés de séjours plus courts et de destinations plus lointaines, les demandes thématiques bouleversent les habitudes de nos professionnels et les obligent à accomplir de

grands efforts d'adaptation pour rester concurrentiels. Cette évolution s'est parfaitement confirmée durant la saison 1993.

Il est un autre changement, plus récent : alors que, depuis plusieurs années, nous n'entendions dans cette enceinte que des propos extrêmement rassurants sur le thème de l'excellente santé du tourisme national - la France première destination touristique du monde, solde créditeur en hausse, chiffre d'affaires en incessante augmentation... - cette année le paysage ne semble plus tout à fait le même. Les résultats de 1993 seront plus mitigés.

Si les dépenses des Français à l'étranger sont en baisse, celles des étrangers en France le sont plus encore. La diminution des séjours hôteliers des étrangers, particulièrement marquée au printemps, est évaluée à environ 12 p. 100 pour les sept premiers mois de l'année. Ces résultats sont la conséquence de la crise économique mondiale - comme en atteste notamment la diminution de la fréquentation de la clientèle américaine - mais aussi des crises monétaires avec les dévaluations de la livre sterling, de la peseta et de la lire italienne.

Cela confirme, si besoin était, que notre industrie touristique demeure, tout autant que les autres secteurs de notre économie, très soumise aux aléas de la conjoncture internationale. Particulièrement génératrice d'emplois, elle n'en mérite donc que plus d'attention voire de sollicitude de la part des pouvoirs publics.

C'est la raison pour laquelle nous aurions espéré des crédits plus importants dans le projet de budget pour 1994.

Il faut bien reconnaître que leur baisse par rapport à l'an dernier nous satisfait d'autant moins qu'elle affecte un volume de crédits que beaucoup d'entre nous, moi le premier, avions déjà jugé, dans le passé, très insuffisant pour permettre l'effet d'impulsion et de levier en faveur d'une activité économique très porteuse en termes de promotion de produits de fabrication française et, au total, très prometteuse.

Néanmoins, dans le cadre de l'assainissement budgétaire rendu indispensable par l'ampleur des déficits accumulés ces dernières années, pouvions-nous raisonnablement nous attendre aujourd'hui à une majoration des crédits affectés au tourisme ? Je ne le pense pas.

D'ailleurs, il faut relativiser la diminution des moyens mis à disposition : la baisse des crédits du tourisme cette année est tout de même moindre que celle enregistrée en 1993, qui avait été de 13,5 p. 100.

En effet, avec 378 millions de francs en moyens de paiement et 427 millions de francs en moyens d'engagement, ces crédits ne reculeront en 1994 respectivement que de 1,73 p. 100 et 1,76 p. 100 par rapport aux moyens réellement disponibles pour 1993.

A noter aussi que cette réduction s'accompagne, comme nous allons le voir, d'une rationalisation de la politique du tourisme. Elle ne devrait donc pas remettre en cause la capacité d'impulsion de ce budget.

Si l'on examine en détail les crédits, on constate que la capacité d'action est préservée dans des domaines prioritaires comme la formation et l'emploi. En matière de promotion, les mesures envisagées devraient même permettre une meilleure efficacité.

Le total des dépenses ordinaires est globalement maintenu, avec 357 millions de francs par rapport à la loi de finances révisée de 1993, et leur diminution de 8,2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale correspond, pour une large part, aux économies réalisées sur les dépenses de

personnel par la suppression de quinze postes jusqu'alors affectés au cabinet, du fait du rattachement du tourisme au ministère de l'équipement.

En ce qui concerne les interventions de l'Etat, d'un montant de 180 millions de francs, on peut se féliciter de leur rationalisation qui permettra d'optimiser l'utilisation des dotations. Les priorités sont mieux définies et le fonctionnement des structures assoupli afin de mieux les adapter aux réalités du marché.

Ainsi, les dépenses de formation sont maintenues au niveau de 13 millions de francs, confirmant l'importance de l'engagement public dans ce domaine, notamment au bénéfice du secteur de l'hôtellerie.

De même, l'ensemble des services officiels du tourisme français à l'étranger est directement rattaché à Maison de la France, qui bénéficiera d'une forte augmentation de sa subvention, laquelle passera de 91,5 millions de francs en 1993 à 142 millions de francs. Cette mesure répond parfaitement à l'objectif qui avait été fixé lors de la création du GIE par l'un de vos prédécesseurs, Jean-Jacques Descamps, aujourd'hui rapporteur spécial de la commission des finances, que je salue pour son initiative de 1987.

Au-delà de la bonne rentabilité qu'on peut attendre de ces nouveaux moyens en termes de promotion, on peut aussi espérer qu'ils généreront un engagement plus important des partenaires du GIE.

Quant au nouveau GIP Agence française de l'ingénierie touristique, il bénéficie d'une dotation de 17 millions de francs, le mettant en mesure de répondre efficacement aux besoins des investisseurs et à l'ensemble des acteurs en termes de conseils techniques.

En ce qui concerne les crédits affectés au tourisme associatif, je regrette qu'ils aient été nettement minorés cette année. Les besoins en réhabilitation et rénovation des équipements touristiques demeurent. Il faudra bien, dans les années à venir, parvenir à satisfaire ces besoins. Dans ce domaine, je ne pense pas que l'on puisse, long-temps, faire l'économie d'un débat pour redéfinir les contours du tourisme associatif et lui appliquer des mesures fiscales et sociales adaptées.

Les crédits affectés aux contrats de plan Etat-régions, aussi bien en ce qui concerne le titre IV que le titre VI en autorisations de programmes, sont maintenus à 25 millions et à 13,5 millions de francs.

Le fonds d'intervention touristique non contractualisé, qui servira essentiellement à financer le plan montagne, le plan rural, le plan hôtelier et le plan littoral, voit sa dotation augmenter de 6,8 millions de francs au titre IV et de 8 millions de francs en autorisations de programmes au titre VI.

Si l'on peut regretter l'absence de relance de la politique des contrats de plan, il faut remarquer qu'à la veille de la mise en œuvre du XI^e Plan leur niveau est globalement maintenu et que celui du fonds d'intervention touristique non contractualisé est revu nettement à la hausse.

Cependant il faut rappeler que, au-delà de ces moyens propres au budget du tourisme, les professionnels de ce secteur bénéficient de l'ensemble des mesures de relance de l'économie que le Gouvernement a mise en œuvre depuis avril dernier. Il s'agit notamment du plan de soutien aux PME-PMI, dont les mesures fiscales et sociales profitent directement aux petites entreprises touristiques.

Avant de conclure, permettez-moi d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux secteurs de notre économie touristique qui me tiennent particulière-

ment à cœur, parce qu'ils sont des atouts essentiels et qu'ils constituent, à ce titre, des potentiels à valoriser : le tourisme rural et l'hôtellerie indépendante.

Cet été encore, le tourisme rural a prouvé son attractivité. Nous savons tous qu'au-delà de son intérêt économique, il représente l'une des clefs de la revitalisation des zones rurales et de la lutte contre la désertification des campagnes. Toutefois, malgré une évolution encourageante, il n'a pas encore trouvé sa véritable place dans l'industrie du tourisme. Son développement se heurte encore à des obstacles fiscaux et sociaux, ainsi qu'à une qualification et à une commercialisation insuffisantes.

Quel meilleur moment pour lui accorder toute la dimension qu'il mérite, alors que s'ouvre le grand débat pour une politique d'aménagement du territoire, que s'élabore le XI^e Plan, et que nos agriculteurs, lourdement pénalisés par les règles internationales, ne demandent qu'à s'ouvrir à la pluriactivité ?

Le deuxième point sur lequel je souhaite retenir votre attention concerne l'hôtellerie qui traverse une période de mutation difficile.

Les chaînes hôtelières se sont bien adaptées aux nécessités de la demande. Elles disposent, il est vrai, de plus de moyens que l'hôtellerie indépendante. Pourtant les professionnels de cette branche ne sont pas les derniers à vouloir s'engager dans des efforts de modernisation. Mais il faut bien dire que le défaut de formation, souvent, les charges trop lourdes, toujours, les empêchent d'améliorer leur outil. D'ailleurs, ceux qui l'ont fait dans les années passées ont bien du mal aujourd'hui à amortir leurs investissements.

Je pense qu'il s'agit là d'un enjeu national justifiant un engagement de la collectivité publique, principalement sur l'amélioration de la formation, sur la meilleure pertinence de la promotion et de la commercialisation et sur le soutien aux programmes de financement.

En effet, la mise en œuvre du volet rénovation du plan de modernisation de l'hôtellerie de 1990 n'a pu jusqu'alors se concrétiser, faute de fonds propres pour nombre de petites entreprises, compte tenu aussi du faible engagement du secteur bancaire et du peu d'attrait des placements CODEVI.

Un premier pas vient d'être franchi avec l'ouverture à l'hôtellerie du fonds de garantie de la SOFARIS, mais il sera impératif de prévoir d'autres mesures incitatives et de nature à faciliter les travaux.

Je conclurai en formulant trois remarques.

Je tiens d'abord à rappeler, en le regrettant, que les décrets d'application de la loi Mouly portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ne sont toujours pas publiés, ce qui ne contribue pas à mettre en cohérence et en complémentarité les actions des multiples intervenants sur le terrain.

Par ailleurs, nos méthodes d'évaluation des retombées économiques spécifiques au tourisme restent toujours aussi incertaines : du sondage à l'estimation, de la surévaluation selon les données de la Banque de France à la sous-évaluation par omission de recettes non comptabilisées. Voilà bien un problème qu'il faut résoudre si nous voulons enfin mesurer à leur juste dimension les effets de notre industrie touristique, son évolution dans les années à venir et les priorités à lui accorder.

Sur ce sujet, j'ai d'ailleurs émis le vœu auprès du président de la commission de la production et des échanges qu'une mission d'étude soit constituée dès le début de l'année prochaine.

Enfin, il ne faut pas oublier le rôle moteur des communes dans une perspective de dynamique touristique. L'importance des moyens qu'elles engagent pour attirer et accueillir les visiteurs mérite que l'État tienne compte de leurs réels efforts dans le cadre de la redéfinition des critères d'attribution de leurs dotations spécifiques.

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que m'ont suggéré ce projet de budget.

Je termine en vous indiquant que la commission de la production et des échanges a bien voulu suivre mon avis et donner son accord à l'adoption des crédits du tourisme que vous nous proposez pour 1994. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du RPR a examiné avec attention les crédits du tourisme inscrits au projet de budget pour 1994.

Malgré la faible part du budget de l'État - 0,02 p. 100 - ce que nous ne pouvons que regretter, que représentent ces crédits, nous ne saurions oublier que la France a confirmé son rang de première destination mondiale depuis plusieurs années, pour ce secteur qui contribue très largement à l'excédent de la balance des paiements et qui reste l'un des derniers créateurs d'emplois. Le seul secteur hôtelier représente 600 000 emplois, soit plus que l'automobile et a encore créé 1,5 p. 100 d'emplois supplémentaires en 1992.

Ce contexte doit toutefois être nuancé, le secteur du tourisme connaissant - on l'a déjà dit - une situation difficile liée à un cumul de circonstances défavorables : la conjoncture économique qui entraîne une stagnation du pouvoir d'achat, laquelle incite la clientèle à partir moins vite, moins longtemps et moins souvent ; les désordres monétaires, car les dévaluations de la livre, de la lire et de la peseta ont réduit sur le marché national les flux de clientèle anglaise, italienne et espagnole dont la croissance avait été importante ces dernières années ; les conditions climatiques défavorables, enfin, puisque la dernière saison d'été a été particulièrement pluvieuse, alors que la neige avait déjà partiellement manqué au cours des dernières saisons d'hiver.

Le secteur de l'hôtellerie a été particulièrement touché par cette conjoncture, à laquelle il faut ajouter la surcapacité d'hôtellerie dans de nombreuses agglomérations françaises et les charges financières qui, jusqu'aux mesures prises par le nouveau gouvernement, étaient excessives, en raison notamment des investissements lourds de modernisation que de nombreux hôteliers indépendants ont dû effectuer pour l'obtention des nouvelles normes, en souscrivant des prêts à des taux trop élevés.

Ce budget s'inscrit par ailleurs dans le contexte de rigueur budgétaire de l'État. Pourtant il met un terme à une dégradation qui s'était traduite par une baisse de 13,5 p. 100 l'an dernier.

Le projet de loi de finances pour 1994 marque une baisse apparente de 1,73 p. 100 des moyens de paiement, laquelle est cependant compensée par diverses économies de fonctionnement, notamment au niveau du cabinet de M. le ministre que nous remercions. Malgré cet effort, nous constatons que les services centraux du ministère regroupent encore la moitié - 173 sur 327 - des effectifs

du ministère, contre 87 pour les directions régionales et les services déconcentrés et 77 pour les bureaux à l'étranger où trois postes ont été supprimés.

Il faut par contre saluer l'achèvement du mouvement de transfert des crédits des services à l'étranger vers Maison de la France. Ce GIE améliorera ainsi son efficacité grâce à une maîtrise plus complète de ses moyens. La filialisation des services officiels du tourisme français à l'étranger permettra d'augmenter la souplesse de fonctionnement et les budgets consacrés aux actions de promotion.

Si l'on tient compte des transferts des crédits à l'étranger, ces dotations sont toutefois en diminution, même s'il ressort d'une première lecture que les crédits d'intervention du GIE s'élèveront à 95 millions en 1994 contre seulement 91 millions en loi de finances révisée pour 1993. Au total 142 millions de francs de subventions seront alloués à Maison de la France.

Le nouveau GIP, Agence d'ingénierie touristique, doté de 17 millions de francs, marque aussi la volonté d'une plus grande efficacité dans le conseil aux investisseurs et acteurs du tourisme.

Les crédits de formation et d'emploi, principalement en direction des chaînes hôtelières, restent équivalents à ceux de la loi de finances 1993. Il serait souhaitable qu'une réflexion soit rapidement engagée sur leur élargissement réel aux moyens de formation de l'hôtellerie indépendante.

Le soutien à l'activité et au développement hôtelier est doté de 15 millions de francs. Il s'agit d'un premier pas. Rappelons, même si cela ne se traduit pas toujours au niveau de la fréquentation dans la période de crise actuelle, que l'hôtel reste, pour 31 p. 100 des Français, le mode d'hébergement idéal en vacances.

Le groupe du RPR regrette par contre la diminution des subventions aux équipements touristiques, dorénavant limitées au seul tourisme associatif et aux villages de vacances, même si la politique d'aménagement du territoire devrait permettre d'atténuer globalement les effets de cette réduction.

Pour ce chapitre, les autorisations de programme demandées pour 1994 s'élèvent à 33,5 millions de francs contre 40,6 en 1993 et 10 millions de francs de crédits de paiement sont inscrits. La faiblesse relative des autorisations de programme permettra-t-elle d'engager des actions nouvelles ?

Il importera qu'une part importante soit faite au tourisme, au travers des contrats de plan Etat-régions, si l'on veut engager une politique dynamique de valorisation de l'espace touristique. Le groupe du RPR sera donc attentif à la part consacrée au tourisme dans les crédits du FIAT et du FIDAR.

En effet, de nombreuses questions restent posées.

Quels seront les moyens des communes si la DGF touristique n'est pas maintenue à un niveau suffisant ?

Quel sera le financement des mesures destinées à assurer la pérennité des stations de sports d'hiver, de moyenne montagne, par exemple ?

Il faudra que les conclusions du rapport que vous avez commandé, monsieur le ministre, à M. Roland Pascal se traduisent en engagements financiers, de même que celles de M. Jean-Guy Cupillard qui travaille sur l'adaptation du marché des sports d'hiver. Là aussi, nous constatons que les engagements budgétaires ne sont pas identifiés à ce jour.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire part d'un souci que je partage avec Patrick Ollier, le président du groupe montagne, et de vous interroger sur la participation de l'Etat à la campagne de relance des sports d'hiver engagée par les professionnels associés de la montagne. Pouvez-vous me confirmer que votre Gouvernement la prendra en charge pour un tiers comme les années précédentes, et qu'elle bénéficiera des conditions ouvertes au service d'information du Premier ministre pour la campagne télévisée.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Michel Bouvard. Il est indispensable de prendre en compte les nouvelles aspirations de la clientèle.

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. Michel Bouvard. A ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur la récente étude du CREDOC sur la destination que choisiront les Français - il y a de fortes chances que la clientèle étrangère ait les mêmes aspirations - pour leurs prochaines vacances. Après la mer, avec 40,7 p. 100 des choix, et la montagne, 27,5 p. 100, cette étude place en troisième position les vacances itinérantes avec 14,6 p. 100, avant la campagne, 11,4 p. 100. Cela doit nous conduire à réviser quelque peu nos orientations et à impulser une fonction plus dynamique au tourisme rural, qui ne peut se limiter au tourisme en gîte ou à la ferme. Le taux de vacanciers s'étant rendus à la campagne et envisageant d'y retourner prioritairement est le plus faible : 48 p. 100.

Le succès d'opérations telles que les circuits du Baroque en Savoie ou les routes historiques à thème, développées par la caisse nationale des monuments historiques et des sites dans de nombreuses régions françaises, doit être pris en compte dans le cadre d'un tourisme mais aussi urbain plus proche des attentes de la clientèle. Une réelle collaboration avec le ministère de la culture et de la francophonie sur le concept de tourisme culturel doit être engagée.

Par ailleurs, la réhabilitation de l'habitat locatif doit être encouragée, ainsi que la rénovation des stations.

Cela dit, on ne saurait se limiter au seul tourisme associatif. Les orientations qui seront prises dans les contrats de plan seront déterminantes et traduiront la volonté de votre gouvernement d'accroître la qualité de notre produit touristique.

Ma dernière interrogation concerne le calendrier des vacances scolaires, dont on sait les effets néfastes qu'il a eus au cours des dernières saisons. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Permettez-moi de rappeler à un ministre qui en est convaincu la nécessité de l'adapter.

Je voudrais enfin souhaiter, comme l'a fait avant moi M. Jean-Michel Couve, que les mentalités des hauts fonctionnaires comme attitude des organismes officiels évoluent par rapport au tourisme. Celui-ci ne saurait être considéré comme une simple activité ludique. Le secteur du tourisme est un secteur économique à part entière. Il est indispensable de se doter de moyens fiables d'observation et de mesure des attentes de la clientèle, de la fréquentation, et des flux financiers dégagés par le tourisme. Au fil des années, la disparition des fiches d'hôtels, ou de l'enquête aux frontières, a encore diminué les quelques indications dont nous disposons. Il importe que de nouveaux outils d'évaluation soient rapidement mis en place.

Pour conclure, monsieur le ministre, parce qu'il marque, en dépit d'un contexte financier difficile, une rupture avec la dégradation qu'il avait enregistrée l'an

passé, et en espérant que ses interrogations et nos souhaits seront pris en compte – notamment dans la mise en œuvre des contrats de plan – le groupe RPR apportera son soutien au budget du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Nous assisterons bientôt, ici, à une grande reconstitution historique, avec des députés de la majorité particulièrement compétents dans le rôle des grognards de Napoléon, dont on sait qu'ils grognaient mais qu'ils avançaient quand même ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Beaucoup de critiques ont été formulées sur ce budget, par les députés de la majorité, mais rassurez-vous, monsieur le ministre, même si elles sont justifiées, ils voteront un projet de budget qui pourtant marque un recul par rapport aux années précédentes.

M. Patrick Ollier. Cela vous va bien de parler de recul !

M. Alain Le Vern. Moins 1,7 p. 100, monsieur Ollier, ce n'est pas un recul ? Il faut retourner dans votre circonscription pour apprendre à compter !

M. Patrick Ollier. Vous ne deviez pas être là l'année dernière, monsieur Le Vern !

M. Alain Le Vern. Chacun a tenu à souligner que le secteur du tourisme était prospère, créateur d'emplois – plusieurs dizaines de milliers par an dans un secteur qui en compte environ 1 800 000 –, partenarial puisque cette activité, en plus des professionnels, regroupe des associations, des collectivités territoriales ou des groupements comme la Maison de France. C'est dire qu'il couvre un large champ d'activités qu'il faut développer.

Malheureusement, votre budget, monsieur le ministre, est un budget de renoncement, de désengagement et de dispersion.

C'est un budget de dispersion : si vous en consacrez un tiers des crédits à Maison de la France, dont le rôle est essentiel, vous en consacrez aussi d'importants à l'Agence française d'ingénierie touristique dont on n'a pas encore très bien défini le rôle.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis. C'est vous qui l'avez créée !

M. Alain Le Vern. Le Gouvernement sous-traite son action et le ministère du tourisme voit diminuer ses moyens propres, y compris ses moyens en personnel. Le Gouvernement renonce ainsi à pouvoir agir durablement dans un secteur d'activité dont chacun ici s'accorde à reconnaître l'importance.

C'est un budget de désengagement par rapport aux régions : les crédits des délégations régionales sont diminués d'un cinquième, ce qui est considérable. Quant au tourisme social, votre désengagement dans ce domaine constitue une faute grave qui risque d'avoir des conséquences lourdes puisqu'il concerne plus de 5 p. 100 de la population et 260 000 lits. Dans un contexte économique difficile, où les vacances sont raccourcies, il faudrait, au contraire, aider des associations et des organismes indispensables. En réduisant de 37 p. 100 les crédits consacrés au tourisme social, vous commettez une faute tant sur le plan social qu'économique. Depuis six mois, le Gouvernement mène sciemment une politique de baisse du pouvoir d'achat. Ainsi, lorsqu'on connaît la part des transports dans le budget vacances, l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers ne peut qu'entraîner à terme la

réduction de la durée des vacances et des dépenses affectées aux loisirs et au tourisme.

Le Gouvernement se désengage également pour l'avenir. A entendre les deux rapporteurs parler de l'aménagement du territoire et du tourisme rural, j'ai eu le sentiment – et c'est le député d'une circonscription rurale et d'une ville touristique qui vous le dit – que nous étions en décalage constant par rapport à ce qu'il faudrait faire. Je partage d'ailleurs leurs analyses. C'est à un véritable verrouillage des moyens qu'il est procédé, et les actes budgétaires sont en contradiction totale avec les déclarations.

C'est ainsi que les crédits destinés aux contrats de plan Etat-régions reculent de près de 10 p. 100.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. C'est faux !

M. Alain Le Vern. Avec quels moyens engagerez-vous donc des actions structurantes dans un monde rural qui a tant besoin d'incitations ? Comment allez-vous rééquilibrer l'activité touristique et la développer là où des atouts existent ? Je rappelle à ce propos que seulement huit régions sur vingt-deux se partagent 80 p. 100 de la manne touristique.

Comment pourrez-vous anticiper et accompagner les tendances nouvelles du tourisme qui privilégient de plus en plus les séjours de proximité, courts et proches de la nature et du terroir ?

Vous n'en aurez pas les moyens. Ce budget constitue donc une faute contre l'avenir.

Enfin, c'est un budget de renoncement qui transfère aux autres partenaires les charges assumées ensemble jusqu'à présent. Il augure mal des capacités de l'Etat à accompagner les actions d'un secteur économique prospère dans les futurs contrats de plan. C'est un budget qui diminue l'aide aux plus défavorisés, qui abandonne le secteur associatif, qui est en retrait sur les contrats de plan. Nous n'y trouvons rien pour le tourisme rural.

Participant moins au tourisme social et associatif, concourant moins aux investissements structurants, ce budget, qui le premier et le plus petit de ceux sur lesquels nous avons à nous prononcer est décidément un mauvais budget. Nous qui voulons que soit mise en œuvre une véritable politique du tourisme, nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, l'activité touristique dont vous avez la responsabilité d'assurer le développement, nous ouvre aujourd'hui de vastes perspectives. En effet, tout le monde peut constater que le temps libre se développe et l'on s'accorde à penser qu'il faut réduire le temps de travail. Pour notre part, nous avons à faire en sorte que le temps libre des uns devienne le temps de travail des autres. Si nous parvenons à faire que le temps de loisir ou d'enrichissement des uns, dans des espaces de liberté, devienne un gisement d'emplois pour les Français qui en ont besoin, nous inscrirons votre action, notre action militante, dans les perspectives de l'action du Gouvernement et de tous ceux qui se battent pour vaincre le chômage. Cette grande idée doit tous nous mobiliser, quels que soient nos opinions politiques et nos régions.

Nous devons donc bien faire comprendre aux Français que le budget que vous présentez, monsieur le ministre, ne reflète nullement la volonté du Gouvernement de développer l'économie touristique. Fort heureusement ! Il ne représente en effet que 0,02 p. 100 des dépenses de l'Etat. Même si pour être totalement honnête, on portait ce chiffre à 0,16 p. 100 en tenant compte de tous les cré-

dits que le Gouvernement affecte à l'activité touristique, on n'obtiendrait pas un chiffre révélateur de cette volonté. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut mener une vraie politique nationale du tourisme.

J'insisterai aujourd'hui sur quatre points.

D'abord, il convient de lier, de la façon la plus officielle, développement de l'économie touristique et politique d'aménagement du territoire. Il est indispensable de ne plus dissocier ces deux objectifs si l'on veut équilibrer la vie économique et sociale sur tout le territoire français. Le tourisme est une chance qui s'offre à toutes les régions, surtout celles qui n'ont pas suffisamment d'entreprises industrielles, de mettre en valeur leurs espaces de beauté tant en montagne que sur le littoral, tant dans les campagnes que dans les villes d'art. Nous avons la chance exceptionnelle de pouvoir insérer officiellement l'économie touristique dans la nouvelle politique d'aménagement du territoire. Ne la manquons pas !

Pour ne pas rater ce rendez-vous entre tourisme et aménagement du territoire, vous disposez d'un moyen de nous soutenir et je vous suggère de l'utiliser : la dotation d'aménagement du territoire.

Mme Louise Moreau et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Léonce Deprez. La réforme de la DGF doit prendre en considération le fait que le tourisme est un atout spécifique de la France et qu'il s'agit, pour les 2 400 communes concernées, de combler les handicaps liés à leur manque de ressources, alors qu'elles ont des charges importantes dues aux dépenses nécessaires pour attirer la clientèle. C'est pourquoi nous devons créer une dotation spécifique d'aménagement du territoire touristique, ...

Mme Louise Moreau. Il a raison !

M. Léonce Deprez. ... et non pas la laisser « étouffer » dans une dotation forfaitaire, ce qui nous ferait perdre notre spécificité, notre personnalité et les raisons de nous faire respecter au niveau national.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Léonce Deprez. J'espère qu'avec vos collègues M. Hoefel et M. Pasqua vous nous inviterez à suivre la piste que je viens de vous tracer.

Deuxièmement il faut, quand on parle d'aménagement du territoire, parler d'organisation territoriale du tourisme. La loi Mouly ne suffira pas, monsieur le ministre. Elle partait de la volonté de mettre en avant les comités départementaux de tourisme auxquels on avait accordé un certain nombre de compétences supplémentaires. Mais il vaudrait mieux faire porter l'essentiel de l'action du Gouvernement sur les forces de production qui assurent les séjours offerts à la clientèle. Les produits touristiques dont on parle tant, qu'est-ce d'autre, en effet, qu'un séjour au bout d'un déplacement ? Il faut une organisation territoriale du tourisme aidant ceux qui produisent les séjours. Or ces séjours sont surtout assurés par des entités territoriales à vocation touristique, à la montagne, à la mer, à la campagne, comme dans les villes d'art. C'est pourquoi je vous demande de soutenir la proposition de loi - M. Stirn en avait évoqué la possibilité - qui tirait les conclusions d'un rapport sur l'organisation territoriale du tourisme auquel M. Stirn m'avait demandé de contribuer sous l'impulsion du sénateur Bœuf qui vient de nous quitter.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'assurer la suite et de reconnaître dans cette organisation territoriale, le rôle des communes à vocation touristique et des groupements intercommunaux de tourisme en espace

rural - et je vous remercie d'avoir demandé à Jean-Jacques Descamps de mener une mission à ce sujet - car on ne pourra professionnaliser l'activité touristique en milieu rural qu'en incitant les communes à se grouper et en évitant d'agir en ordre dispersé. Il faut pouvoir offrir des produits à une clientèle non seulement régionale et nationale mais également étrangère.

Les villes de congrès - il y en a quarante-six en France, dont les métropoles régionales - jouent également un rôle fondamental dans cette organisation territoriale du tourisme. Elles ont contribué au développement d'un tourisme d'affaires qui croît d'année en année et qui contribue aux excédents de notre balance commerciale. Les villes de congrès ont beaucoup investi dans des équipements très coûteux, elles doivent donc être soutenues par la politique nationale.

Troisièmement, notre politique de développement de l'économie touristique passe par des contrats de plan Etat-régions. Mais de grâce, ne saupoudrons plus ! il faut les cibler mieux en particulier sur la formation de cadres hôteliers. Croyez-en mes vingt-quatre ans d'expérience de la gestion communale, le recours au secteur privé est indispensable pour disposer d'un encadrement suffisant. Incitons les jeunes à choisir cette voie car nous avons besoin de managers à la tête de nos communes touristiques. Nous avons besoin de cadres disposant de formations supérieures pour mettre en valeur les espaces ruraux, gérer les palais des congrès, les centres équestres, les installations sportives et culturelles qui constituent les grands équipements touristiques.

C'est pourquoi je vous demande de donner la priorité à la formation supérieure, peu de cadres supérieurs étant spécialisés dans le management touristique.

Par ailleurs, portez l'effort, dans un but social autant qu'économique, sur le soutien à l'activité plurisaisonnière. Il ne peut pas se contenter de paroles, mais passer des conventions dans le cadre des contrats Etat-régions avec les communes et les stations volontaires.

Croyez-moi, ce ne sont pas là des paroles en l'air ! Bon nombre de communes touristiques et de stations ont déjà consenti un effort en ce sens. C'est une exigence sociale d'assurer la sécurité de l'emploi à ceux qui investissent leur personnalité et leur carrière dans le tourisme. Le temps est fini où l'on pouvait dire aux meilleurs de nos cadres : « Partez au chômage, la saison est terminée ! » Le tourisme ne peut être que plurisaisonnier ; il ne sera sinon pas rentable, ni valable du point de vue social. Nous avons besoin d'emplois permanents, d'une sécurité de l'emploi, de perspectives de carrière qui ne soient pas stoppées par le risque de chômage ou par une activité limitée à quelques mois par an.

Je ferai une autre observation et en appellerai à votre vigilance. Les investissements dont je parle, le soutien aux activités plurisaisonnières que je propose - une dizaine de stations ou de communes rurales pourraient être choisies à titre expérimental cette année, vingt ou trente l'année prochaine - exigent de passer des contrats, de créer des emplois. Car les communes doivent consentir un effort en termes budgétaires et d'effectifs salariés.

Mais ces investissements demandent aussi des études. Or la situation actuelle est assez inquiétante. On a affirmé que la création de l'Agence française pour l'ingénierie touristique était une innovation heureuse. Mais celle-ci n'a pas pu démontrer son efficacité.

Mme Louise Moreau. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. D'abord, nos collègues l'ont souligné, les décrets d'application ne sont pas encore parus. Par ailleurs, cette agence représente 17 millions de votre modeste budget, qui sont pris sur les crédits dont vous disposez. S'il n'y a pas de travaux sans études, à quoi bon des études sans travaux à la suite ? Je vous demande donc de ne pas dissocier les études des travaux et d'être vigilant pour que ces 17 millions aillent dans les bonnes directions, en ce qui concerne les études, et qu'ils soient suivis de crédits d'investissements pour les travaux.

On parle beaucoup du partenariat. Maison de la France réalise des investissements de promotion à l'étranger, avec des concours de l'Etat et un concours des particuliers qui représente 48 p. 100 du budget total de cet organisme. Mais, en ce qui concerne l'Agence française pour l'ingénierie touristique, dont le décret de création a d'ailleurs été signé quinze jours avant que vous ne preniez vos fonctions, il faut que ses crédits soient utilement dépensés. Je rappelle que 97 p. 100 de son financement sont assurés par l'Etat et je dis : « Attention ! SOS ! »

M. Alain Le Vern. SOS Tourisme !

M. Léonce Deprez. Faites en sorte que les crédits rares affectés à cette agence soient utilisés à bon escient, sous votre impulsion, en faveur d'une vraie politique nationale de l'économie touristique : tel est le vœu que j'exprime au nom du groupe UDF. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Le Vern. Vous allez voter contre ce budget ?

M. Léonce Deprez. Je formule des réserves.

M. Alain Le Vern. Soyez inquiet, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, initialement triomphal et résolument optimiste, le discours gouvernemental imposant le tourisme comme moteur du développement économique et social des régions se heurte désormais au caractère aléatoire et aux risques de cette activité lorsqu'elle devient unique.

Imposé comme une composante déterminante de l'aménagement du territoire, le tourisme est devenu un article d'autant plus attractif dans la loi du marché que le soutien financier de l'Etat est devenu vaste et direct.

C'est la Caisse des dépôts qui joue la marieuse d'entreprises dans les opérations de restructuration et de regroupement : Club Méditerranée, groupe ACCOR, remontées mécaniques, VVF, etc.

Cette stratégie intègre aussi l'appropriation des activités assurées par de nombreuses petites entreprises, des comités d'entreprise, des associations et, à la limite, des collectivités.

L'Etat abandonne aujourd'hui ses prérogatives à un groupement d'intérêt économique, outil d'aménagement et de promotion des chambres de commerce et d'industrie, des tours-opérateurs, des chaînes hôtelières, par l'intermédiaire de Maison de la France.

Ce sont 140 millions de francs, soit 52 de plus qu'en 1993, représentant les deux cinquièmes d'un budget du tourisme qui régresse globalement de 12 p. 100, qui sont gérés directement par le tourisme d'affaires et ses représentants.

Mais le tintamarre sur les échecs, sur les collectivités territoriales en cessation de paiement, sur Picsou chassant Mickey, n'a d'égal que le silence sur le fait que les départe-

tements dits les plus touristiques - et le mien est de ceux-là - sont aussi ceux où règnent les taux de chômage les plus élevés.

La vérité ne peut durablement être masquée : à défaut d'être une industrie, le tourisme est essentiellement une activité de service qui, pour se développer de manière harmonieuse et durable, a besoin d'un tissu industriel et agricole vivace, créateur de richesses et d'emplois qualifiés et bien rémunérés.

Persévérer dans une politique d'investissements massifs et exclusifs à seule fin de s'assurer, à défaut de l'accroître, une clientèle étrangère solvable, pour le seul profit de quelques groupes financiers, est un non-sens économique et social. Les faits sont là.

Si, depuis 1989, le pourcentage de personnes partant en vacances stagne aux alentours de 60 p. 100, les mesures prises avant l'été semblent avoir nettement accentué une tendance à la régression relevée depuis plusieurs mois par l'INSEE, concernant aussi bien les vacances d'été que celles d'hiver.

La baisse des taux de départ, la diminution de la durée des séjours, la recherche d'hébergements chez des proches et la régression des séjours à l'étranger sont avant tout liées au développement du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat.

Et parmi les 40 p. 100 de Français qui ne sont pas partis en vacances, plus des trois quarts étaient des récidivistes. Nous doutons que ce soit par choix personnel. Pourtant, nous avons cherché, en vain, une seule mesure spécifique d'aide à ces familles et à leurs enfants.

Quant aux caisses d'allocations familiales, elles accentuent leur remise en cause des « bons vacances », au profit d'un accès à des équipements et à des activités de loisirs de proximité. C'est plutôt une incitation au non-départ en vacances.

Qu'advierait-il demain si les aides des comités d'entreprise étaient remises en cause par les répercussions de la loi récente quinquennale ?

N'y aurait-il pas d'argent afin de financer une réduction de 50 p. 100 pour un billet de congés payés en hiver et un en été ?

La SNCF ne pourrait-elle pas remettre en place de réels tarifs de groupe pour les transports d'enfants et les trains spéciaux ? A moins que le Gouvernement ne préfère les cars et leur insécurité grandissante ?

N'y aurait-il ni droit ni place pour le tourisme social et familial, auquel est refusé un statut fiscal adapté marquant clairement sa spécificité et son autonomie à l'égard du tourisme commercial ?

L'entrée nette de devises en provenance du tourisme est supérieure à cinquante milliards de francs. On s'en flatte, mais plus ces rentrées de devises progressent et moins nos concitoyens peuvent satisfaire leur droit élémentaire d'accéder aux loisirs et de partir en vacances.

La proposition, formulée en 1988 par le Conseil national du tourisme, d'une contribution de l'Etat de 150 millions de francs par an pendant dix ans pour la réhabilitation et le développement de ce patrimoine reste d'une totale actualité.

Les subventions étaient de 94 millions de francs en 1993 ; elles ont chuté à 38,8 millions en 1994. Pour 1994, vous proposez une aumône de 20 millions de francs.

Loin d'être un tourisme d'assistés, comme l'affirment ceux qui réclament davantage de « bandits manchots » dans les casinos de leur ville, le tourisme social et familial ne saurait pour autant devenir un laissé-pour-compte, voire être détruit ; ce serait un recul de société.

La diversité faisant notre richesse, nous proposerons par amendement de porter à 50 millions de francs l'aide à la rénovation du patrimoine du tourisme social et familial.

Ce budget explicite vos choix, monsieur le ministre : favoriser le profit de quelques groupes financiers par l'exclusion du plus grand nombre.

Les députés du groupe communiste persistent à agir pour la reconnaissance et l'exercice du droit aux vacances pour tous, pour le développement de toutes nos richesses touristiques et de toutes les composantes qui interviennent dans cette activité de service.

En pensant à cet enfant de France qui, - à moins qu'il ne croise le regard solidaire d'un « Père Noël vert » ou ne rêve devant une « étrange lucarne » - ne verra jamais la mer, nous rejetons sans appel votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est donc avec le budget du tourisme que s'ouvre l'examen de la partie « dépenses » du projet de loi de finances pour 1994.

Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs, Jean-Jacques Descamps et Jean-Michel Couve, du travail qu'ils ont accompli et de la passion qu'ils mettent au service de l'action touristique dans notre pays.

Le tourisme, comme ils l'ont fort justement rappelé, a depuis une décennie apporté à l'emploi - M. Deprez l'a également souligné - à la balance des paiements et à l'aménagement du territoire français des ressources considérables.

Le tourisme a procuré au pays, selon la Banque de France - dont on ne peut contester le sérieux des statistiques -, un solde positif de près de 59 milliards de francs en 1992, c'est-à-dire plus que l'ensemble de la production agro-alimentaire, plus que l'ensemble de la production des transports terrestres, plus que les industries aéronautiques et spatiales. Compte tenu d'un fléchissement d'environ 5 p. 100 des recettes et des sorties de devises pendant les huit premiers mois, 1993 devrait, avec plus de 55 milliards d'excédents et 125 milliards de recettes, avoisiner les résultats exceptionnels de 1992. Il ne faut jamais oublier les chiffres.

Le fait est donc là : la France conserve son avance sur tous les autres grands pays touristiques. C'est nécessaire pour le pays, capital pour l'emploi et encourageant pour l'avenir, quoi que vous puissiez en penser, monsieur Tardito.

M. Jean Tardito. J'ai dit que je me flattais du solde positif !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Vous avez affirmé que nous étions au service du grand capital et de la grande industrie. Je réponds que nous sommes au service du pays et de l'emploi.

Ces succès ne doivent cependant pas cacher les difficultés auxquelles, dans une conjoncture économique particulièrement atone, les entreprises du tourisme doivent à présent faire face. En effet, la crise économique, en pesant sur la dépense individuelle des touristes, en provoquant

ou plutôt en accélérant de nouvelles affectations dans la consommation touristique, a considérablement fragilisé le tissu des entreprises traditionnelles du secteur : hôtellerie, restauration, agences de voyages.

Ce constat place donc le tourisme au rang des « valeurs sûres » économiques, mais révèle des menaces réelles sur l'avenir de ce secteur. Il justifie les orientations du projet de budget pour 1994 que j'ai l'honneur de vous proposer.

Ce budget, malgré la difficulté des temps, exprime la nécessité de préserver et de conforter la place acquise par le tourisme français tant dans l'économie du pays que sur le marché international, mais également la volonté de placer le tourisme au centre des politiques prioritaires du Gouvernement en faveur de l'emploi et de l'aménagement du territoire.

Dans un contexte difficile, j'ai fait un choix clair en décidant de faire porter intégralement la très légère diminution du budget sur le fonctionnement...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et de maintenir intacts les moyens d'action, ainsi que M. Descamps et M. Couve ont bien voulu le souligner à cette tribune.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je l'ai indiqué précédemment : ma priorité sera de préserver la capacité de l'industrie touristique à tirer notre croissance et notre emploi vers le haut.

Pour atteindre ce résultat, il n'y a pas de recette unique, mais bien un faisceau d'actions qui doivent être mises en œuvre simultanément.

Il faut d'abord que nous continuions à augmenter la fréquentation de notre pays, que ce soit en « fidélisant » ceux qui choisissent la France pour leurs vacances ou en allant chercher de nouveaux clients.

Pour atteindre cet objectif, j'ai souhaité conforter l'outil de prospection qu'est Maison de la France.

Le développement du partenariat mis en œuvre pour la promotion de notre pays à l'étranger sera poursuivi au sein du GIE, cher à son ministre fondateur, Jean-Jacques Descamps. La subvention versée est portée de 91 millions de francs en 1993 à 142 millions, mais je dois préciser que cette augmentation est en réalité la traduction de la transformation progressive des services du tourisme français à l'étranger en établissements secondaires du GIE qui disposeront directement, à compter du 1^{er} janvier 1994, de leurs crédits de fonctionnement, jusque-là inscrits au titre III et gérés par Maison de la France à Paris.

Les crédits de personnels des services à l'étranger seront également transférés au titre IV, afin de favoriser, là où cela apparaîtra bon, le recrutement de personnels locaux aux côtés du personnel français, afin de mieux vendre notre pays à l'étranger.

Maison de la France va, en réalité, si l'on excepte cette transformation, bénéficier en 1994 d'un peu plus de moyens financiers qu'en 1993. Contrairement à ce qui a pu être affirmé à cette tribune, Maison de la France recevra en 1994 de l'Etat plus de crédits qu'elle n'en avait reçu en 1993 du gouvernement précédent. Surtout, elle bénéficiera d'une souplesse de gestion qui devrait lui permettre une efficacité accrue.

Mais conforter nos positions sur le marché international ne suffira pas : n'oublions pas que le marché intérieur, qui représente actuellement les trois quarts de la consommation touristique en France, comporte un

potentiel de clientèles supplémentaires qui peuvent, grâce à des initiatives adaptées, développer leurs consommations.

Des incitations seront mises en œuvre à cet effet en 1994, comme des campagnes de promotion ciblées sur le marché français, mon ministère venant soutenir et accompagner les initiatives des professionnels concernés en faveur des séjours en France.

En ce qui concerne la campagne de promotion des sports d'hiver, je répondrai à la question que m'a posée M. Michel Bouvard. Je ne peux pas m'engager aujourd'hui sur la prorogation du bénéfice des conditions du SID pour la campagne télévisée. En revanche, je confirme d'ores et déjà que mon ministère prendra en charge, comme les années précédentes, une part importante du coût de la campagne en subventionnant l'Association des professionnels de la montagne.

Par ailleurs, la diffusion du chèque-vacances peut largement contribuer au développement de ces séjours. Dès à présent, celui-ci bénéficie à plus de 1,3 million de ménages, totalisant près de cinq millions de personnes, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,3 milliard de francs dépensés auprès de plus de 40 000 prestataires agréés. J'ai engagé une réflexion sur les moyens de développer encore le nombre de ces bénéficiaires, et non pas de les réduire, contrairement à ce qui a été affirmé, car je suis convaincu que cette forme d'aide à la personne correspond à la fois à la nécessaire liberté de choix dont souhaitent disposer nos concitoyens pour leurs vacances et à l'intérêt, d'entreprises créatrices d'emplois.

Mais il ne s'agit pas seulement d'aller chercher de nouveaux clients à l'étranger ou en France : il faut également garder ceux que nous avons déjà. Et pour cela, je crois indispensable de valoriser l'offre française dans toute sa richesse et sa diversité.

L'effort concerne le développement des initiatives d'accueil, l'adaptation des produits et la recherche systématique de la qualité.

Un programme d'accueil et d'information des clientèles françaises et étrangères sera défini de façon concertée avec les professions et les collectivités intéressées pour 1994.

Je veillerai à ce que les synergies offertes par la composition de mon ministère puissent jouer pleinement car les transports routiers, ferroviaires, aériens, fluviaux et maritimes doivent être totalement partie prenante d'une telle mobilisation.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. C'est une chance que le ministère regroupe l'ensemble de ces secteurs. Cette modification fait appel à un état d'esprit d'ouverture et de convivialité, mais aussi à des moyens pratiques permettant de rendre à nos visiteurs les services concrets qu'ils attendent en parcourant notre pays.

Fidéliser ainsi nos clientèles constitue un impératif. J'ai réservé pour les campagnes de promotion sur le marché intérieur et les actions en faveur de la clientèle 9,4 millions de francs sur le titre III, et 1,2 million de francs sur le titre IV.

L'accueil doit reposer sur des produits adaptés à la demande. Nos régions, nos départements, nos communes, disposent à cet égard d'une extraordinaire variété de ressources, sans doute sans équivalent dans le monde. Encore convient-il que, face aux changements accélérés de la demande de la clientèle, face aussi à sa parcellisation croissante, les produits et les prestations proposés soient constamment adaptés à cette diversification des publics et

vérifiés dans leur définition, leur qualité, leur réponse. Encore faut-il également que leur commercialisation soit organisée de façon performante.

Le relèvement et la modernisation des normes des équipements d'hébergement, qu'il s'agisse des meublés, du camping ou du caravanning, ainsi que l'adaptation des normes de classement des offices de tourisme, qui constituent souvent le point névralgique de contact avec la clientèle, sont aujourd'hui menés à bien grâce à une concertation conduite par mes services avec l'ensemble des partenaires intéressés.

En ce qui concerne l'hôtellerie, j'ai décidé, après une consultation approfondie des professionnels concernés, de créer une nouvelle catégorie hôtelière, harmonisée elle aussi avec l'ensemble des nouvelles classifications touristiques déjà mises en place par mon administration. Il s'agit de reconnaître et de valoriser la spécificité des établissements qui contribuent de façon incontestable au renom international de l'hôtellerie française et de la France, en instituant une catégorie exceptionnelle de « 5 étoiles » imposant des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je suis en mesure de préciser que cette catégorie sera soumise au même régime fiscal que l'ensemble des autres hébergements touristiques classés.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. La mise en œuvre de cette politique de qualité des produits nécessite également un effort de qualification des hommes, ainsi que des outils techniques et financiers adaptés.

J'aimerais à cet égard répondre à la question de M. Michel Bouvard sur le calendrier scolaire. Dès ma prise de fonctions, j'ai pris contact avec mon collègue François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, et je peux dire que j'ai avec lui une complète identité de vues sur ce sujet.

M. Michel Bouvard et M. François Vannson. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. La priorité évidente va à l'enfant, à son rythme de vie, à la famille et aux besoins de l'éducation nationale.

M. Michel Bouvard. Cela va de soi !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Mais cela n'est pas contradictoire avec le souci de la sécurité routière, dont j'ai la charge,...

M. François Vannson. Tout à fait !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... avec la préoccupation de servir les familles en ne concentrant pas les périodes de vacances sur des périodes telles que la sélection se fait par l'argent,...

M. Michel Bouvard. Bravo !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... ni avec le souci d'étaler les vacances au service de l'économie et de l'emploi.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. A ma demande, François Bayrou a décidé d'ouvrir une consultation, qui s'engage maintenant, non seulement du monde de l'éducation, mais également du

monde du tourisme. Le rendez-vous pris entre lui-même et l'ensemble des organisations touristiques aura lieu dans quelques semaines.

De plus, le ministre de l'éducation nationale a bien voulu prendre l'engagement de faire des propositions précises pour l'étalement des vacances avant la fin de l'année scolaire en cours. Sans attendre ces propositions, je relance le groupe d'études constitué à cet effet au sein du conseil national du tourisme pour que nous puissions alimenter la réflexion de mon collègue. Aujourd'hui, la guerre que nous avons pu connaître entre la partie touristique et la partie éducation nationale n'est plus. Nous sommes tous d'accord sur les priorités et pour travailler ensemble à un calendrier beaucoup plus intelligent que celui dont nous avons hérité...

M. Michel Bouvard et M. François Vannson. C'est sûr !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et qui a été un drame pour l'économie et l'emploi, un drame sur le plan de la sécurité routière, un drame eu égard à la flambée sur les prix et une catastrophe pour le mois de juillet dernier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Développer notre clientèle constitue, vous l'avez compris, un axe fort de la stratégie que je vous propose pour notre tourisme. Mais ces efforts seront vains si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour conforter le tissu économique du tourisme. Je vous l'ai dit dans mon introduction, le tourisme se porte bien, mais les entreprises de tourisme sont dans une situation préoccupante. C'est de leur pérennité que dépendent nos succès futurs dans ce secteur où le ministère se doit d'être toujours modeste car ce n'est pas lui qui fait le travail essentiel. Ce sont les agents touristiques, c'est l'ensemble de la vie locale, qui ont fait de la France le pays au monde qui accueille le plus de touristes.

Pour atteindre ce résultat, je suis convaincu qu'il faut mener de front deux actions : l'une vise à alléger pour ces entreprises le poids d'un environnement juridique ou fiscal, parfois inadapté ; l'autre tend, par des mesures d'urgence, à sauver les acteurs dynamiques les plus fragiles du secteur.

En ce qui concerne l'environnement juridique et fiscal, je prendrai deux exemples significatifs : l'hôtellerie et les agences de voyages.

Les entreprises, notamment hôtelières, doivent être mises en situation d'exercer leur activité dans un contexte de concurrence saine. Cette nécessité implique qu'il soit mis un terme au développement de certaines formes de paracommercialisme, ...

Mme Louise Moreau et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... qu'elles proviennent d'initiatives individuelles, associatives ou parapubliques, non soumises aux mêmes obligations réglementaires ou aux mêmes sujétions que les entreprises commerciales.

A cet effet, les conditions d'intervention des différents acteurs du tourisme, qu'ils soient ou non des professionnels de l'industrie touristique, doivent être harmonisées.

Il est également nécessaire de cerner et de maîtriser les situations de surcapacité dans l'offre touristique et singulièrement dans l'hôtellerie...

M. Michel Bouvard. Assurément !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Comment ? Non par la loi, qui viendrait d'ailleurs beaucoup trop tard, mais par la création d'orga-

nismes d'études permettant à tous les décideurs de savoir exactement, lieu par lieu, où l'on en est en matière de surcapacité hôtelière. C'est en étant pleinement éclairés et en faisant appel à la responsabilité de chacun - ceux qui se lancent dans l'hôtellerie, les banquiers, les maires qui signent les permis de construire, et l'ensemble des ministères déconcentrés -, que nous pouvons éviter la surcapacité. Dans ce domaine, tout a été engagé de manière que, à un niveau territorial significatif, nous puissions suivre de très près et de manière scientifique l'évolution de la capacité et, éventuellement, de la surcapacité.

S'agissant des agences de voyages, j'ai plaisir à observer que leur rôle au centre du dispositif de commercialisation touristique est à présent confirmé et consolidé, après des mises au point qui se sont poursuivies tout au long de cet été.

Le décret d'application de la loi du 13 juillet 1992 a donc pu être soumis au Conseil d'Etat, et les agences se trouveront bientôt en situation d'agir dans un contexte clarifié. Elles ont, de ce fait, la possibilité de développer leur intervention sur le marché intérieur, dont j'ai souligné il y a quelques instants combien il comportait de potentialités - pour certains types de produits en tout cas.

Simultanément, je souhaite, et je sais que la profession y est favorable, consolider les garanties que doit procurer pour le consommateur le recours à un prestataire professionnel spécialisé. C'est, avec le renforcement de leur fonction de conseil, la condition la plus sûre d'un élargissement du rôle des agents de voyages sur le marché du tourisme.

Par ailleurs, nous devons apporter un soutien réel aux entreprises qui, tout en étant aujourd'hui en difficulté, offrent des garanties sur leur potentiel de croissance dans l'avenir.

La situation de certaines d'entre elles, fondamentalement saines mais touchées par une baisse conjoncturelle de fréquentation et de dépense ainsi que par des charges financières importantes liées à leur effort de modernisation accompli en un temps où les taux d'intérêt étaient élevés, appelle une attention particulière.

Il faut en effet comprendre que notre hôtellerie familiale, qui offre un accueil chaleureux, personnalisé et authentique, grâce à un cadre convivial et à une gastronomie souvent caractéristique du terroir français, doit demeurer, tout en s'adaptant, l'un des éléments forts de l'image d'accueil traditionnelle de notre pays.

Ainsi, le financement des expertises nécessaires à la mise au point des dossiers financiers d'entreprises en difficulté passagère sera pris en compte au vu des situations recensées par les commissions de soutien à l'hôtellerie, que je vais mettre en place prochainement sous la présidence des préfets de région. Des crédits sont réservés sur le titre IV, à l'article 92, pour aider ces instances à trouver, dans ce cadre *ad hoc* la solution aux problèmes financiers de ces entreprises.

Mais de telles situations ne doivent laisser penser ni que l'ensemble des entreprises d'hébergement touristique seraient sinistrées et dans l'incapacité de faire face à l'évolution du marché, ni qu'une offre hôtelière systématiquement excédentaire condamnerait toute création nouvelle, voire toute initiative de modernisation.

Les contacts que j'ai pu avoir m'ont convaincu qu'il y a une formidable réserve de dynamisme chez ces entreprises. C'est pourquoi j'ai tenu à consolider les dotations budgétaires destinées à la formation dans les professions du tourisme, conçues en direction des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, des métiers de la distri-

bution et de la commercialisation, des professions de l'information et de l'accueil, tout en ayant le souci d'assurer l'évolution professionnelle des pluri-actifs.

L'information sur les formations et les emplois sera également développée car les métiers du tourisme sont souvent mal connus et insuffisamment valorisés.

Les actions de formation et de qualification, notamment au bénéfice du secteur des entreprises hôtelières et du développement touristique local, sont prévues à hauteur de 13 millions de francs.

Mesdames, messieurs les députés, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer au début de mon propos, je souhaite que la place que le tourisme peut, et doit occuper dans la lutte pour l'emploi et l'aménagement du territoire soit pleinement reconnue.

Il s'agit donc d'utiliser à plein les capacités d'emploi qu'offre en France le secteur du tourisme.

La stimulation de la demande française et étrangère, le dynamisme des entreprises, l'amélioration et l'adaptation des qualifications, des produits et des moyens de commercialisation, devraient concourir non seulement à maintenir les emplois existants, mais aussi à rendre au tourisme sa capacité à créer des emplois et à en relever progressivement la valeur ajoutée.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Car les éléments d'appréciation économique de l'avenir montrent que le tourisme est appelé à devenir à terme l'un des principaux moteurs de la création d'emplois.

Mais un double effort doit être accompli : d'une part, pour surmonter le handicap, pour l'emploi notamment, d'une saisonnalité d'activité de moins en moins inéluctable au regard de l'évolution de la demande et, d'autre part, pour montrer aux jeunes la chance exceptionnelle que leur offre ce secteur en termes d'insertion dans la vie sociale, d'activité des entreprises et d'apprentissage des responsabilités.

On portera donc une attention particulière à la formation et à l'insertion des jeunes tout en s'appuyant sur les dispositifs existants ainsi que sur les dispositions prévues par la loi quinquennale en faveur de l'emploi, notamment à travers la création du contrat d'insertion professionnelle.

Les aides à l'embauche prévues par la loi du 27 juillet 1993 pour le développement de l'emploi et de l'apprentissage ont pu d'ores et déjà être utilisées dans ce sens.

La mobilisation des organismes paritaires de la profession et du fonds d'assurance-formation de l'industrie hôtelière concourra à étoffer ce dispositif de soutien.

Une importante étude prévisionnelle des emplois vient par ailleurs d'être engagée sur l'ensemble de ce secteur économique afin d'en accroître la visibilité et d'en anticiper les mutations professionnelles.

Monsieur Deprez, reprenant votre proposition visant à développer les activités plurisaisonnnières, je souhaite, si votre assemblée le permet, bien que je n'aie rien à dire dans ce domaine - mais peut-être puis-je aussi rêver un instant du soutien financier de votre commission des finances - vous confier le pilotage du groupe de travail qui serait chargé de mettre en place une dizaine de contrats avec des collectivités locales prêtes à s'engager.

Il s'agit également de donner au tourisme toute sa place au sein de la stratégie d'aménagement du territoire.

Le caractère transversal des actions concourant à l'aménagement touristique du territoire dépasse le cadre du budget propre au tourisme, et heureusement. Celui-ci représente en effet une petite part des moyens budgétaires consacrés par l'Etat au développement touristique.

C'est ainsi que le soutien du budget de l'Etat au tourisme s'impute pour partie sur les budgets d'autres ministères, notamment sur ceux de la culture et de la communication, de l'agriculture et de la pêche, de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces moyens multiplient par quatre ceux qui sont spécifiquement inscrits au titre du tourisme.

J'ajoute, en réponse à votre question, monsieur Deprez, sur la dotation touristique, que plus d'un milliard de francs ont été versés en 1992 à des communes justifiant de charges exceptionnelles dues à l'accueil saisonnier de populations non permanentes.

La réforme de la DGF, avec la constitution de deux enveloppes, pose la question de la place de la dotation touristique. Cela me rappelle le temps où je représentais les communes touristiques au comité des finances locales avec vous, monsieur Deprez. La dotation touristique sera incluse soit dans la dotation forfaitaire, soit dans la dotation de solidarité versée aux groupements de communes, aux communes urbaines en difficulté ou aux communes rurales.

Compte tenu des perspectives de progression de ces dotations, il est peut-être préférable, comme vous en avez émis le souhait, que la dotation touristique soit incluse dans la dotation de solidarité. Le débat sur ce point est totalement ouvert.

Les rapports que j'ai confiés à M. Jean-Jacques Descamps sur les perspectives d'aménagement touristique de l'espace rural, et à M. Roland Pascal sur les conditions de développement de l'activité des stations de moyenne montagne offriront les éléments utiles à cette prise en considération, dans le cadre du débat national ouvert par le Gouvernement. Qu'il me soit permis de remercier M. Descamps et M. Pascal d'avoir bien voulu accepter ces missions.

Je voudrais, à ce point de mon propos, apporter quelques précisions sur le problème grave posé par M. Michel Bouvard et sur lequel a travaillé M. Roland Pascal : les communes de moyenne montagne.

Dès la fin du mois d'avril 1993, j'ai pris une circulaire mobilisant tous les dispositifs de l'Etat en matière d'avances trésorières aux communes et d'avances trésorières aux entreprises par le biais des commissions départementales des chefs de service financiers, et tout le dispositif permettant la mise en chômage partiel des entreprises en difficulté.

J'ai demandé à M. Roland Pascal un rapport sur les difficultés financières des stations de moyenne montagne. Ce rapport conclut qu'il faut prévoir de telles situations au lieu de courir après elles. Par conséquent, des mesures d'urgence doivent être à tout moment « activables » par le préfet en cas d'ennuis. Il faut permettre aux préfets une réaction immédiate, si nous étions confrontés à de nouvelles difficultés pendant la saison d'hiver.

Il faut par ailleurs sécuriser à long terme les stations de moyenne montagne au moyen de deux dispositifs : il convient, d'une part, d'intégrer des mesures dans les contrats de plan en fabriquant un produit nouveau tout en aidant à sa transformation et, d'autre part, d'imaginer un « amortisseur de conjoncture », auquel tout le monde participe, même si tout le monde ne veut pas s'inscrire dans l'action, et d'aider certaines communes, dont l'équipement paraît inopérant, à changer d'orientation.

Ce rapport fait l'objet de discussions interministérielles. Ses conclusions seront examinées par le prochain conseil national de la montagne, qui se tiendra au mois de décembre.

D'une manière plus générale, je souhaite, notamment à travers les contrats du XI^e Plan, favoriser pleinement la contribution du tourisme au développement local et aux politiques territoriales.

Je compte engager, sur la base des propositions de M. Descamps, un programme de développement du tourisme en espace rural. Ce dernier sera fondé sur les stratégies territoriales que définissent, région par région, les contrats de plan en faveur de l'espace rural.

Je compte également, grâce à l'augmentation des moyens du FIT non contractualisé, accélérer la mise au point et la mise sur le marché des produits correspondant - l'été 1993 l'a bien montré - à la demande européenne croissante de séjours forfaitisés sur des thèmes culturels, sportifs ou de santé.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Les crédits de l'article 91, réservés aux contrats de plan Etat-régions, sont reconduits sur le titre IV à leur niveau antérieur de 25 millions de francs.

Les crédits du titre VI, ajoutés à ceux du titre IV, porteront à 38,5 millions de francs les moyens d'engagement pour les contrats de plan - contre 33 millions en 1993 - et à 29 millions les moyens de paiement correspondants, tandis que les dotations du FIT non contractualisé seront portées à 38 millions en moyens d'engagement et à 22 millions en moyens de paiement nouveaux - contre 14 millions en 1993.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Le Vern, les moyens réservés aux contrats de plan et aux interventions du FIT non contractualisé connaîtront une augmentation très nette par rapport à 1993.

Afin de conduire des politiques plus souples en complément des contrats Etat-régions, le fonds d'intervention touristique non contractualisé du chapitre 66-03 voit sa dotation en projet de loi de finances portée à 23 millions en autorisations de programmes, les subventions précédemment inscrites sur le chapitre 66-01 au profit des investissements destinés à la constitution de produits touristiques étant regroupées sur le chapitre 66-03.

Les crédits de paiement disponibles du fait de consommations limitées par les gels prolongés précédemment opérés par les services du budget permettront de faire face aux travaux. Il faut savoir que, non seulement les crédits étaient insuffisants, ainsi que certaines voix de l'ancienne majorité l'ont reconnu à cette tribune, mais que les gouvernements précédents gelaient systématiquement les crédits année après année. Ce qui fait que 120 millions « traînent », si je puis dire, à raison de 20 millions par an, et j'essaie de savoir exactement à quelles opérations ces sommes sont affectées puisque les gouvernements précédents les ont toujours bloquées après le vote en forme de faux-semblant du Parlement. Telle est la triste réalité que, messieurs de l'ancienne majorité, vous n'avez pas dénoncée tout à l'heure ! *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Il ne suffit pas de nier une réalité pour la faire disparaître ! Les faits sont têtus !

Les crédits de paiement disponibles, disais-je, permettront de faire face aux travaux à l'aide d'une dotation nouvelle de 21 millions sur le titre VI en 1994, contre 20 millions en projet de loi de finances de 1993.

Je ne dois de souligner l'importance des engagements passés, qui n'ont jamais été honorés et qui nous permettent aujourd'hui de disposer de crédits de paiement très supérieurs, contrairement à ce que vous soutenez, messieurs, aux seules ouvertures nouvelles. A cet égard, il n'y a donc pas de problème, grâce aux errances passées.

Le total des autorisations de programme du titre VI s'élève, pour les subventions aux équipements et aménagements, à 70 millions en projet de loi de finances 1994, soit un niveau identique à celui du projet de loi de finances 1993. Ces moyens seront, en premier lieu, destinés à l'accompagnement des actions d'organisation de l'offre au niveau territorial et au soutien à la mise en place de produits nouveaux en espace rural, sur le littoral et en montagne.

Comme l'a souligné M. Bouvard, nous serons également très attentifs aux crédits FIAT de la DATAR, qui permettent de multiplier par deux l'effet de nos actions.

J'ai souhaité, pour aider à la mise en œuvre de cette orientation - je réponds par là aux préoccupations de M. Descamps -, conserver l'outil technique, récemment constitué par le précédent gouvernement qu'est l'Agence pour l'ingénierie touristique, et, sur ce point, je ne partage pas les critiques de M. Le Vern à l'égard de mon prédécesseur. Mais il convient de réorienter l'intervention de cet outil, plus précisément au service des collectivités territoriales et du développement touristique local, et de faire très attention à l'utilisation intelligente des crédits.

M. Alain Le Vern. Nous attendons vos décrets !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Une réflexion est en cours pour préciser le lien qui sera établi entre la direction du tourisme, les délégations régionales et l'AFIT pour réaliser cette mission. Je souhaite en effet que la direction apporte, avec l'aide des DRT et de l'AFIT, un large concours au rapprochement entre les acteurs locaux du tourisme et l'Etat, en tenant compte des compétences qui ont été progressivement transférées aux collectivités locales et à leurs outils touristiques, notamment sous l'empire de la loi du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme. C'est pourquoi le titre IV comporte, en remplacement de l'article 71 précédemment consacré aux « actions pour l'aménagement, l'amélioration de produits et le développement touristique », un chapitre 75 nouveau permettant de doter l'AFIT de 17 millions de francs, hors crédits de personnel.

Par ailleurs, le devenir et la réhabilitation des équipements à vocation sociale et familiale, après cinq années de mise en œuvre des « plans patrimoine » des associations, appellent une réflexion renouvelée que je souhaite engager avec les collectivités et les associations.

Le coût de telles opérations, qui assurent une forte contribution à l'emploi et au développement local, souvent dans des zones économiquement fragiles, dépasse en effet amplement les moyens et sans doute aussi la vocation du budget du tourisme. Car celui-ci devra de plus en plus sûrement concentrer son intervention sur le cœur de l'action touristique de l'Etat, c'est-à-dire les missions de conception, d'impulsion, d'organisation, de valorisation et de promotion du tourisme placées sous le signe de la reconquête économique.

A titre conservatoire, j'ai cependant décidé de consacrer 40,9 millions de francs en moyens d'engagement et 17,4 millions de francs en moyens de paiement au soutien au tourisme familial et social, pour partie sur le titre IV et pour partie sur le titre VI.

En liaison avec mon collègue ministre de l'économie, j'ai autorisé le conseil d'administration de l'agence nationale du chèque-vacances à affecter cette année plus de 7 millions de francs d'excédents au soutien à des opérations de rénovation d'équipements à vocation sociale ou familiale, selon une procédure d'instruction technique que le conseil d'administration de l'agence du chèque-vacances a souhaité confier à mes services. Cela répond aux préoccupations exprimées tout à l'heure par M. Jean-Michel Couve et par M. Michel Bouvard : les moyens seront équivalents à ceux de 1993.

Il convient à présent, en effet, de tirer pour le tourisme les conséquences de la décentralisation et de la déconcentration. C'est pourquoi je souhaite développer, de façon étroitement complémentaire, la capacité des organismes territoriaux du tourisme à organiser l'offre aux niveaux de compétence qui sont respectivement les leurs, et mettre mes services en situation d'apporter à ces organismes, comme aux entreprises et aux collectivités locales, l'appui technique et l'accompagnement financier qui leur font parfois défaut.

C'est là, à mon sens, un rôle majeur que peut et doit jouer l'Etat, avec les différents outils administratifs et techniques dont il dispose, pour assurer dans un domaine d'initiative multiple, vous l'avez tous souligné, la médiation attendue des producteurs comme des clientèles, des entreprises comme des collectivités publiques.

S'agissant de l'organisation des outils administratifs, à propos de laquelle plusieurs d'entre vous m'ont interrogé, j'ai précisé la mission de Maison de la France, confirmé l'AFIT en la réorientant vers l'aide à la production touristique locale, engagé une réflexion sur le rôle des DRT en décidant de les maintenir, de les conforter et de leur donner un rôle plus adapté aux besoins locaux. J'ai engagé la réflexion sur la réforme de la direction du tourisme qui interviendra avant la fin de l'année, mon souci étant d'assurer d'abord un plus grand dynamisme et élargir une plus grande orientation vers le milieu local, là où se prépare le tourisme de demain. C'est avec la direction elle-même que cette réflexion est menée.

Enfin, j'ai souhaité affirmer le rôle d'observation, de prospective et d'anticipation du ministère en dotant ces fonctions de plus de 10 millions de francs. Pour répondre à M. Couve sur le sujet des données statistiques, je dirai qu'il faut tout de même noter que l'OCDE a recommandé la méthodologie française pour les données sur le tourisme. Je ne dis pas que notre système soit parfait, je dis simplement que cela en dit long sur les difficultés à être parfait dans ce domaine. De même, l'Organisation mondiale du tourisme vient de faire adopter la méthode française. Dorénavant, l'enquête aux frontières est faite en continu par comptage de plus de 100 000 personnes par an en entrées et sorties. La SOFRES surveille d'ailleurs mille ménages pour enregistrer les déplacements des Français, y compris le week-end. Ces études, qui peuvent bien sûr toujours être améliorées, et qui doivent l'être, donnent maintenant à l'Observatoire du tourisme les moyens d'une connaissance assez fine des besoins du secteur.

En conclusion, mesdames et messieurs les députés, le budget que je vous présente aujourd'hui se place sous le signe de la rigueur qui s'impose à l'ensemble des dépenses de l'Etat. Toutefois celle-ci ne s'applique qu'au fonctionnement, pas aux moyens d'action qui préservent complètement la capacité d'intervention qui doit caractériser l'administration que je dirige. Il n'y a aucune diminution des moyens d'intervention, bien au contraire, par

rapport aux crédits décidés par le gouvernement précédent et dont nous aurons effectivement disposé en 1993.

M. Alain Le Vern. C'est faux !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Non, c'est exact ! Il ne suffit pas de dire que c'est faux, les chiffres sont clairs !

En affichant clairement la direction à suivre et les méthodes à employer, je souhaite susciter de la part de tous, élus, producteurs et consommateurs, loin des querelles de chiffres d'autant plus stériles que les chiffres parlent d'eux-mêmes, la confiance indispensable au succès que mérite notre tourisme et dont notre pays a le plus grand besoin dans la situation actuelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions. Je demande aux orateurs d'être le plus concis possible.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-François Calvo.

M. Jean-François Calvo. La situation de l'emploi en France nécessite plus une adaptation pour acquérir des savoir-faire en termes de nouveaux métiers qu'un combat pour préserver des emplois qui n'ont économiquement aucun avenir. Dans ces conditions, l'économie touristique apparaît comme le secteur d'activité le plus porteur pour ces futurs emplois dont certains ne sont même pas connus à ce jour.

Or on constate un déséquilibre entre une abondante formation de cadres diplômés, de titulaires de BTS et les besoins locaux en personnels de service. Les populations locales sont peu motivées par les métiers du tourisme car ils sont trop souvent synonymes de petits boulots saisonniers, non qualifiés et non gratifiants. En effet, les acteurs locaux du tourisme sont confrontés à un cycle qui se résume à deux phases : activité saisonnière et chômage. Il y a donc résignation à la discontinuité et par conséquent désintérêt pour de tels métiers. En ce sens, il serait peut-être intéressant de définir des formules d'aide financière en faveur des entreprises touristiques qui feraient un effort pour embaucher du personnel pour des travaux d'intérêt touristique ou propices au développement de cette économie. En échange de contrats saisonniers, une prise en charge totale ou partielle des salaires hors saison pourrait être offerte dès lors que les personnels suivraient des cycles de formation adaptés aux besoins des sites ou des entreprises.

Les avantages d'une telle formule sont certains. L'entreprise disposerait d'un personnel fidélisé, de mieux en mieux formé, donc plus soucieux de son développement. Les employés, quant à eux, seraient plus fortement motivés et pourraient se fixer dans l'activité touristique. Mieux formés, plus qualifiés, ils seraient alors aptes à susciter de nouveaux projets qui combleraient le vide de l'intersaison et permettraient de lutter contre le chômage. Enfin, cette formule présenterait l'avantage, non négligeable, de fixer au pays des jeunes qui, ne pouvant vivre avec un salaire saisonnier, sont contraints de migrer vers les villes en courant le risque de devoir recourir à certains expédients.

Ne conviendrait-il pas aujourd'hui de favoriser des formules nouvelles de contrat qui permettent d'intégrer la saisonnalité tout en assurant la continuité de l'emploi ? La formation serait le moyen d'éviter, en fin de saison, de renouer avec le chômage, de perdre des acquis et d'être obligé, l'année suivante, de trouver un autre emploi ou

de tomber dans la marginalité ou le travail clandestin. On ferait alors naître l'envie d'aborder une carrière touristique. Des emplois nouveaux adaptés aux besoins d'une nouvelle clientèle héritée du vieillissement de la population qui, par définition, ne s'insère ni dans les structures professionnelles, ni dans les structures scolaires, pourraient ainsi permettre d'élargir progressivement la saison.

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande vraiment de ne pas dépasser les deux minutes qui vous sont imparties pour poser votre question.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. J'essaierai d'être bref selon votre souhait, monsieur le président, quitte à répondre plus longuement par écrit aux différents orateurs qui voudront bien me poser des questions.

Le ministère est particulièrement conscient du problème posé par les emplois touristiques saisonniers qu'a évoqué d'ailleurs M. Léonce Deprez au nom du groupe de l'UDF. Nous poursuivons un travail approfondi en la matière avec les professionnels et le ministère du travail, notamment dans le cadre du FAFIH.

Outre cette réflexion, des expériences pourraient intervenir et des contrats être conclus avec des collectivités locales dans le cadre de la mission que M. Léonce Deprez est disposé à accepter, si j'ai bien compris. Nous devrions ainsi cerner le problème et examiner de près les solutions concrètes à y apporter, ce qui n'est pas tout à fait évident.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

Monsieur le ministre, mon intervention porte sur l'aide que je souhaite voir apportée aux stations de sports d'hiver dans les zones de moyenne montagne, dont la situation est très difficile.

En effet, une centaine de stations de sports d'hiver se trouvent en difficulté, notamment à cause du manque de neige pendant trois années successives. Si on ne les aide pas, ces difficultés conjoncturelles risquent de devenir des difficultés structurelles.

Je tiens à vous remercier d'avoir permis la réalisation d'une étude par M. Roland Pascal. Son rapport extrêmement utile nous éclaire quant aux propositions qui pourront être faites au Gouvernement et quant aux mesures qui pourront être prises.

Le plan de soutien que nous vous demandons, monsieur le ministre, concerne environ 50 000 emplois, 850 000 lits dans la moyenne montagne et 10,5 milliards de francs de chiffre d'affaires, ce qui est considérable. Nous souhaitons que des mesures soient prises très rapidement, dans les trois semaines qui viennent, car les stations de sports d'hiver doivent être prêtes pour la saison qui commence à partir du 15 novembre. L'urgence s'impose donc pour une partie des décisions, les autres pouvant attendre quelques mois.

Le premier point que j'évoquerai est celui de l'automatisme des mesures d'aide que nous avons demandées. Si, par malheur, la neige venait à manquer demain encore, il faudrait en effet éviter d'avoir à attendre six à huit mois pour se mettre d'accord sur des reports d'échéances fiscales ou sociales, sur la prise en charge de la part patronale des charges pour les travailleurs saisonniers ou sur l'attribution d'avances de trésorerie très modestes s'élevant à 300 000 francs pour les communes stations. Je souhaite vivement qu'une circulaire fasse rapidement le point sur l'automatisme de telles mesures. Cela sécuriserait le monde de la montagne.

Mon deuxième point est relatif aux mesures à prendre dans les deux mois qui viennent pour que ces stations en difficulté puissent tout simplement ouvrir. Ces mesures représenteront un coût global d'environ 23 millions de francs. Il s'agit de prêts relais mais aussi du remboursement anticipé de la TVA. Si nous n'obtenons pas ces aides immédiatement sous forme de prêts bonifiés ou éventuellement d'avances remboursables, à votre convenance, monsieur le ministre, nous n'aurons pas les moyens de faire ouvrir ces stations.

Enfin, troisième point, qu'en est-il du plan de redressement à long terme qui concerne les contrats de plan Etat-régions ? Il devrait nous permettre de disposer d'environ 20 millions de francs par station, et d'une somme globale de 160 millions de francs destinée à aider les stations à surmonter leurs difficultés de contrats d'objectif spécifiques, appelés contrats de redressement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Migaud. Bonne question !

M. le président. La parole à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. La situation est telle que j'avais demandé à M. Roland Pascal de faire, avec le concours de l'ensemble des collectivités locales et des professionnels, un rapport très précis sur les mesures à prendre. La discussion est en cours avec le ministère de l'intérieur, le ministère des collectivités locales et le ministère des finances sur les mesures à court terme préconisées par ce rapport.

S'agissant du caractère automatique des mesures, la circulaire est prête.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Nous sommes, à son sujet, en discussion avec le ministre de l'intérieur. J'espère qu'elle pourra être diffusée de manière à ce que nous ne connaissions pas les mêmes ennuis que les années précédentes pour le cas où, par malheur, telle ou telle région - souhaitons que ce ne soit pas général - n'aurait pas de neige.

Par ailleurs, M. Daniel Hoefel est saisi depuis plusieurs semaines de la question relative à la manière d'intégrer les mesures à moyen terme dans les contrats de plan. Il a rappelé aux présidents de région que le tourisme était partie intégrante des contrats de plan et que l'Etat était prêt à accompagner l'effort des élus locaux dans ce domaine.

Reste, dans le cadre des solutions à plus long terme, le problème de l'« amortisseur de conjoncture ». Cet amortisseur, proposé par M. Roland Pascal, s'il s'appuie sur une mécanique intelligente, ne fait néanmoins pas l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais il est nécessaire de sortir du schéma classique qui voit les stations, lorsque tout va bien, garder la totalité de leurs moyens et, lorsque tout va mal, en appeler constamment à toutes les solidarités, départementale, régionale et nationale. Il faut donc que les concertations se multiplient afin que des conclusions soient avancées pour la fin de l'année, pour savoir si oui ou non un amortisseur doit être élaboré et s'il est possible de procéder avec un certain volontarisme pour ne pas imposer aux stations, dans la conjoncture actuelle, quelque chose qui serait fort mal ressenti. Nous devons trouver une mécanique que tout le monde pourra financer mais dont les seuls bénéficiaires seront ceux qui s'inscriront. En effet, les grandes stations ne sont pas intéressées par un tel système. Seules les moyennes stations sont directement concernées. Quant aux petites stations, surtout celles qui se sont équipées un

peu inconsidérément, il nous faudra trouver les moyens de les aider à redéployer leur tourisme dans d'autres secteurs. Il faudra donc peut-être « désarmer » un certain nombre de stations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le ministre, les stations thermales, quelle que soit leur taille d'ailleurs mais surtout les petites, représentent pour le milieu rural où elles se situent un atout économique majeur en termes d'équipement et d'emploi.

Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'intégrer la particularité thermique dans les schémas régionaux routiers et ferroviaires. Sur ce dernier point, si rien n'est fait, l'étrouffement progressif des petites lignes de chemin de fer condamne nos petites stations thermales et touristiques à plus ou moins brève échéance.

M. François Vannson. C'est vrai !

Mme Simone Rignault. Il importe de soutenir les regroupements volontaires promotionnels et la mise en réseau de stations désireuses de progresser. Serait-il en particulier possible de mobiliser l'AFIT pour alimenter une telle réflexion ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. S'agissant de la desserte ferroviaire des petites stations thermales, je suis tout à fait disponible pour examiner le cas concret que vous évoquez. Plus généralement, vous savez que j'ai la volonté de régionaliser les quatre milliards de francs que l'Etat verse à la SNCF pour équilibrer les comptes des lignes dites régionales. Je considère en effet que les régions seraient plus à même que l'Etat de les gérer à la condition que ces sommes restent en totalité, ou en quasi-totalité, affectées au rail, car je ne voudrais pas que nous assistions, à cette occasion, à leur glissement du rail sur la route ce qui accélérerait encore la disparition du rail.

La démarche est délicate, car si 100 p. 100 de ces sommes restent au rail il y aura un blocage, et si nous n'instaurons pas de barrière, il risque d'y avoir un « déshabillage » du rail régional. J'ai donc demandé au sénateur Haenel, qui avait présidé la commission d'étude sur la SNCF, d'élaborer dans les deux mois qui viennent, en liaison notamment avec l'ensemble des présidents de régions, un rapport très précis sur la solution à adopter dans le cadre de ce transfert de quatre milliards aux régions qui serait proposé dès l'année prochaine, pour empêcher que cette somme soit bloquée sur le rail tout en évitant que celui-ci ne devienne le parent pauvre sur le plan régional. Cela permettrait d'intégrer complètement votre réflexion.

Quant à l'AFIT elle est compétente dans le domaine touristique. S'il s'agit de problèmes d'adéquation des lignes SNCF, c'est le ministère qui est à votre disposition.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Ma question porte sur un problème important pour le massif alpin : la convention alpine.

En 1991, le Gouvernement français a signé une convention avec six autres Etats européens, dont trois qui n'appartiennent pas à la CEE.

Exclusivement consacrée à la protection du massif alpin, elle ne fait nullement état de mesures de développement. Or nous autres, élus de la montagne, considé-

rons que s'il faut protéger l'environnement et la nature, il faut également protéger les hommes et les femmes qui veulent continuer à vivre au pays.

M. Michel Bouvard. Parfaitement !

M. Patrick Ollier. Je vous demande, monsieur le ministre, comment vous entendez mettre en œuvre cette convention pour ce qui concerne le tourisme et l'aménagement du territoire. Consultés, mes collègues des autres groupes considèrent avec moi qu'il serait important qu'elle soit modifiée avant d'être soumise à ratification, faute de quoi, je le crains, il y aurait une quasi unanimité dans cet hémicycle pour ne pas l'accepter !

Je souhaiterais donc que le Gouvernement nous aide à construire un accord international équilibré autant sur la protection que sur le développement et, alors, il y aura consensus sur ces bancs, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Comme M. Ollier le sait très bien, c'est le ministère de l'environnement qui a la responsabilité de ce dossier, mon ministère exerçant la présidence de la commission « tourisme ».

Dans cette affaire, nous sommes extrêmement attentifs à défendre nos intérêts nationaux avec beaucoup de calme et de pondération pour que soient pris en compte aussi bien les problèmes d'environnement que les problèmes économiques. Nous veillons également à ce que l'ensemble des pays cocontractants se partagent les mêmes devoirs et les mêmes charges, ce qui n'est pas tout à fait évident en l'état de la convention.

Notre ministère est donc particulièrement vigilant sur ce point. Je sais que mon collègue et ami Michel Barnier l'est également, pour toutes les raisons du monde, y compris celle qui tient à ses origines politiques locales ! (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Je voudrais prolonger la première question de M. Patrick Ollier.

La question comme la mienne traduisent notre insatisfaction car les mesures que vous prévoyez pour les stations de moyenne montagne, monsieur le ministre, ne régleront malheureusement pas leurs difficultés structurelles, et M. Ollier, comme d'autres, a eu l'occasion d'exprimer ses inquiétudes en commission.

Soumises elles aussi aux risques de catastrophes naturelles, elles devraient pouvoir recourir à une caisse de compensation gérée sous le contrôle de l'Etat et alimentée par les cotisations des stations au prorata de leur chiffre d'affaires. C'est ce que souhaite beaucoup de responsables, et c'est l'idée de l'« amortisseur de conjoncture » qui figure dans le rapport Pascal. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Votre réponse qui est attendue avec impatience. L'ANEM - l'Association nationale des élus de la montagne - vous a proposé des mesures immédiates pour remédier à ces problèmes structurels. Quelles sont vos intentions sur ce point et sur cet « amortisseur de conjoncture » ? Dans quel délai pensez-vous pouvoir mettre en place cette structure de compensation au bénéfice des stations de moyenne montagne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Le problème - et il sera éternel - du ministère du tourisme est d'avoir de petits moyens financiers, ce qui me paraît assez normal puisque ce sont les autres ministères qui investissent, alors qu'il lui appartient de définir ce que l'on doit faire en ce domaine, d'essayer d'orienter les financements des autres ministères d'une manière intelligente, et de conseiller.

Comment faut-il redéployer le produit touristique en moyenne montagne? Le rapport de M. Roland Pascal, qui n'engage évidemment que lui et qui, pour l'instant, ne fait pas l'unanimité, pose simplement le problème.

Il indique trois pistes. La première intéresse les stations qui se sont dotées d'engins dont elles ne peuvent assurer l'entretien ou le remplacement : il faut essayer de réorienter leur produit touristique, et ce n'est pas simple. La deuxième concerne les grandes stations. Il est clair qu'elles ne veulent pas adhérer à un système d'« amortisseur ». La troisième concerne l'immense masse des stations sur le point d'abandonner le secteur dans lequel elles se sont engagées et qu'il faut d'aurant plus soutenir dans leur recherche d'autres activités.

L'idée de M. Pascal est de financer, par un prélèvement sur l'augmentation du chiffre d'affaires des remontées mécaniques de toutes les stations, un fonds auquel n'adhéreraient que ceux qui veulent en bénéficier : aucune commune ne serait atteinte dans son revenu actuel, les grandes stations pourraient participer au financement de cette sorte de mutuelle.

Voilà le système auquel il a pensé. Comme il y a eu des réactions multiples, souvent favorables, quelquefois défavorables, j'ai demandé à M. Pascal de reprendre son travail sur ce point précis, de faire de nouveau le tour de l'ensemble des responsables de tous les types de stations et de toutes les associations et de me donner pour la fin de l'année des conclusions très précises sur le mécanisme qu'il propose. Celui-ci me paraît intelligent, j'y suis personnellement favorable. Je veux voir si on peut le mettre en route, car notre souhait, comme je le disais tout à l'heure à M. Ollier, n'est pas d'imposer, mais d'arriver à un certain volontariat. C'est l'intérêt de tout le monde pour éviter d'opposer les stations les unes aux autres.

M. Michel Bouvard. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Monsieur le ministre, le tourisme thermal est une activité forte, et l'élu pyrénéen que je suis le sait plus que d'autres.

Vous le savez comme nous, l'outil thermal français a encore grand besoin de se moderniser par rapport à d'autres pays européens.

J'ai donc été assez surpris de ne pas vous entendre parler ce matin de thermalisme. Je souhaiterais que vous nous indiquiez vos grandes orientations, à moins que votre silence dans votre intervention générale ne traduise leur absence dans ce budget!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Pour l'essentiel, c'est-à-dire pour ce qui concerne tout l'aspect « remboursement », le tourisme thermal dépend évidemment de Mme Veil, qui a suscité de nombreuses rencontres, auxquelles j'ai été associé, dans le cadre, notamment, de la mission qu'elle a confiée au docteur Guy Ebrard sur les perspectives du thermalisme en France. Cette étude doit être réalisée très rapidement,

en fin d'année. Elle nous éclairera sur la part respective de ce qui est pris en charge financièrement et de ce qui relève de la « remise en forme ».

La direction du tourisme a été entendue le 13 octobre dernier et, bien évidemment nous essayons d'infléchir dans le sens de nos objectifs la vision du ministère de la santé dont les décisions sont déterminantes. La question de nouveaux financements pourra alors être posée.

M. le président. Nous en arrivons au groupe UDF.

La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Dans les communes touristiques, s'est développée la pratique des baux commerciaux de courte durée prévus à l'article 3-2 du décret du 30 septembre 1953, également appelés baux précaires, ou baux dérogatoires. Cette pratique a pris une ampleur démesurée.

Si on peut comprendre qu'une adaptation du statut des baux commerciaux est nécessaire pour répondre aux exigences de l'activité commerciale, il faut en peser les conséquences. Dans les communes touristiques, en particulier, l'abandon des locaux hors saison donne une vision qui pénalise les commerçants exerçant, eux, de manière permanente leur activité.

Au moment où nos communes déploient beaucoup d'efforts pour s'assurer une vie économique moins concentrée sur la haute saison, seriez-vous favorable, monsieur le ministre, en liaison avec M. Madelin, comme le souhaitent les cosignataires d'une proposition de loi de notre collègue Léonce Deprez, à une révision du dispositif actuel, de manière à restreindre dans les communes touristiques et thermales les facilités accordées par cet article qui, à mon avis, est interprété parfois avec beaucoup de légèreté?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je vais changer de casquette une seconde pour vous répondre : le maire que je suis est particulièrement sensible à l'aspect donné par les locaux pris à bail pour quelques mois et qui sont évidemment souvent indignes de l'accueil que l'on veut offrir dans nos communes touristiques.

Il y a là un vrai problème, mais s'il n'y avait plus de baux commerciaux de courte durée, soit pour la saison, soit pour une durée inférieure à deux ans, l'accès au monde du commerce serait interdit à qui ne pourrait apporter une mise de fonds, et dans la période économique que nous traversons, c'est un argument non négligeable.

Je ne connais pas le contenu de la proposition de loi à laquelle Mme Moreau fait référence. Mais je lui propose de procéder à un examen extrêmement rapide de ce texte et de lui transmettre sous quinzaine une réponse détaillée.

Mme Louise Moreau. Merci!

M. le président. La parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur l'urgence qu'il y a à la mise en valeur concertée de la façade océane de la France, et singulièrement de ce qu'il est convenu d'appeler « l'arc atlantique », en donnant la priorité aux grands équipements structurants qui font encore et toujours défaut - reflet du déséquilibre tenace entre les régions.

A cette fin, il est demandé à l'Etat de jouer tout son rôle dans le lancement de l'indispensable ouvrage de franchissement de la Gironde, seul estuaire français et pro-

bablement européen à en être dépourvu. Il doit déclarer prioritaires les accès terrestres afférents, telle la « route des estuaires », mais aussi son prolongement, la RN 215.

A l'heure où les plus hautes autorités gouvernementales entendent stimuler la reprise d'une politique de grands travaux et ouvrir de nouveaux axes de développement créateurs d'emplois et porteurs d'avenir, l'investissement sur l'arc atlantique apparaît non seulement comme l'enrichissement de régions touristiques à fort potentiel, mais également comme le modèle des actions à entreprendre dans le souci constant du respect du patrimoine naturel et des valeurs locales.

En outre, de par ses multiples conséquences, le lancement d'un appel d'offres pour le pont sur l'estuaire de la Gironde impliquerait une coordination exemplaire entre les départements et les régions de la façade atlantique, les Etats européens concernés, ainsi que, bien entendu, les populations unies par une communauté de destin.

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur l'urgence d'une concertation entre les ministères concernés dans le but d'harmoniser les congés d'été avec les calendriers - scolaires ou autres - des grandes vacances, afin que les professionnels du premier poste industriel national ne soient plus pénalisés dans leur période de pleine activité. Sur ce point, je tiens à vous féliciter de votre initiative auprès de M. le ministre de l'éducation nationale.

En effet, deux méthodes pourraient guider nos choix : libérer intégralement juillet et août, ne serait-ce qu'en arrêtant l'année scolaire fin juin, accorder des incitations sous forme d'avantages, par exemple, à ceux qui, tels les retraités, peuvent partir en vacances sur le territoire national en dehors de la haute saison.

Le succès de notre industrie touristique est trop riche de conséquences tant économiques que sociales pour que la France continue de s'offrir le luxe de galvauder ses atouts, tout particulièrement au moment où une politique globale et audacieuse d'aménagement du territoire doit conduire nos régions à donner le meilleur d'elles-mêmes dans l'intérêt national.

Merci, monsieur le ministre, des précisions que vous voudrez bien nous apporter.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je vous remercie de ce que vous avez dit sur le calendrier scolaire. Je souhaite vraiment que M. François Bayrou puisse mettre au point, avec le concours de tous, la meilleure solution.

Dans vos deux questions, il y a comme un détournement de budget, si j'ai bien compris ! Mais je ne peux pas, comme ministre de l'équipement, refuser de répondre à la question pour ce qui concerne le tourisme. Pour ce qui est du pont de Verdon, sur l'estuaire de la Gironde, et de la route des estuaires, ainsi que je l'ai dit au consortium, et à deux reprises au président du conseil régional, Jacques Valade, je suis tout à fait prêt à accepter le principe d'un ouvrage à péage. Bien entendu, il faut que le concédant ne soit pas l'Etat et qu'un dossier technique et financier soit mis au point. Je crois que le conseil régional s'y emploie. La route des estuaires est une grande priorité nationale. L'Etat engagera un effort important dans le cadre des contrats de plan. Il veut être certain que l'ensemble des régions concernées fera de même, et je rappelle que le Premier ministre a annoncé récemment une rallonge de 1,6 milliard de francs sur les trois grands axes : la RN 88, la RCEA - la route Centre-Europe Atlantique - et la route des estuaires, pour accélérer

la réalisation de cette route. Et Dieu sait si, notamment, les problèmes de Nantes - Niort et autres ont été réglés dans le but de faire avancer ce projet !

En ce qui concerne la RN 215, le trafic important aux environs de Bordeaux démontre que des travaux doivent être faits au sud de Castelnau-de-Médoc.

La discussion, dans le cadre du XI^e Plan, de ce qui pourra être fait ou non à lieu ces jours-ci, tout comme le dialogue entre la région et l'Etat. Votre propre influence ne sera pas négligeable !

M. le président. La parole est à M. André Trigano.

M. André Trigano. D'abord, pour reconforter mon ami Léonce Deprez, je tiens à dire que l'école de formation supérieure des jeunes au tourisme existe depuis 1987. Ce fut une création de la région Midi-Pyrénées. Actuellement, 120 jeunes sont dans le métier, dont 70 p. 100 avec un emploi permanent. Il y a là un exemple à suivre.

La vie professionnelle de notre pays est rythmée par des questions répétitives sur un aménagement des périodes de congés scolaires qui soit compatibles avec les contraintes économiques des professionnels du tourisme.

Il ne s'agit pas en ce qui me concerne de mettre en opposition souci éducatif des enfants et objectifs économiques du tourisme ; mais malheureusement la date de départ des congés scolaires de l'année 1994 se situe encore en milieu de semaine, et plus précisément le mardi 5 juillet au soir.

Or les locations et les réservations pour les vacances d'été se font à la semaine, du samedi au samedi. Les conséquences seront immédiates puisque la fréquentation se concentrera à partir du 9 juillet au lieu de commencer le 2 juillet.

Cette semaine perdue coûte très cher aux exploitants.

Dans l'attente de la révision du calendrier scolaire, peut-être pouvons-nous prendre une mesure exceptionnelle. Il serait souhaitable, pour les congés de l'été 1994, de permettre la sortie des élèves non concernés par les examens le vendredi 1^{er} juillet au soir.

Le pays gagnerait en qualité des services offerts aux familles et aux enfants, et les professionnels du tourisme et les emplois seront aussi bénéficiaires de cette mesure exceptionnelle.

Il faut en période difficile oser, et peut-être bousculer un peu les habitudes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, votre question s'adresse également au ministre de l'éducation nationale. Nous allons créer un groupe de travail pour faire des propositions concrètes sur le futur calendrier scolaire au ministère de l'éducation nationale. Il me paraît normal qu'y participent tous les parlementaires qui s'intéressent à la question, et vous-même, bien entendu, en tant que coprésident, avec Léonce Deprez, du groupe Tourisme !

Je discutais encore hier soir très longuement avec M. François Bayrou et ses collaborateurs et nous avons dressé la liste de toutes les difficultés que posent les modifications de calendrier. Une modification sur le point que vous avez évoqué est peut-être possible. Je propose donc que nous l'inscrivions à l'ordre du jour des réunions qui vont se tenir d'ici à Noël.

Nous ressentons une forte volonté de l'éducation nationale de nous aider pour parvenir à une solution en nous faisant partager ses propres soucis.

M. le président. La parole est à M. Yvon Bonnot.

M. Yvon Bonnot. Monsieur le ministre, c'est peu dire que le tourisme occupe aujourd'hui une place importante dans notre société, puisqu'il se situe à l'intersection des trois débats majeurs qui la traversent : l'aménagement harmonieux du territoire, la mise en œuvre des conditions d'un véritable redressement économique et la valorisation de l'image de la France à l'étranger. Vous ne serez donc pas surpris si j'insiste à mon tour sur le calendrier scolaire. Je crains en effet que le renvoi du dossier à une commission n'aboutisse à différer encore le réaménagement qui s'impose.

D'autre part, il importe de renforcer le rôle de Maison de la France. On ne peut que souligner la qualité de ses réalisations, mais force est de constater que, pour des raisons probablement financières, la promotion de la France elle-même tend à reléver de plus en plus des campagnes propres aux régions, alors qu'il doit y avoir non pas substitution, mais complémentarité.

Il faut aussi mettre l'accent sur la promotion du tourisme littoral car, à force de répéter, comme on le fait depuis des années, qu'il est riche, on risque d'en faire le parent pauvre. Il convient notamment de renforcer la promotion du tourisme littoral hors saison. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. En ce qui concerne le calendrier scolaire, monsieur Bonnot, il ne s'agit pas de créer un groupe de travail pour renvoyer la décision aux calendes grecques. Le ministre de l'éducation nationale a accepté de rouvrir le dossier, ce qui, déjà, n'était pas évident. Il s'est engagé à faire des propositions concrètes avant la fin de l'année scolaire en cours. Enfin, le groupe de travail constitué à l'intérieur de son ministère recevra l'ensemble des professionnels du tourisme, et nous ferons de même.

Cette question soulève des problèmes pratiques complexes, au regard, par exemple, de l'égalité des chances dont doivent bénéficier les candidats des différentes zones pour les concours d'accès aux grandes écoles. Par ailleurs, 30 000 enseignants changent chaque année d'académie. Comment éviter que certains ne soient privés d'une bonne partie de leurs vacances ? Il est certainement possible de trouver des solutions, mais le tourisme doit prendre en compte les contraintes de l'éducation nationale et réciproquement. Je suis convaincu que nous y parviendrons.

En ce qui concerne le tourisme littoral, l'action de Maison de la France à l'extérieur montre bien notre volonté, qui animait déjà mon prédécesseur, est de reconquérir le tourisme français en s'appuyant sur les initiatives des régions et en aidant ces dernières, avec le soutien de l'AFIT, à adapter leurs produits aux souhaits de la clientèle, voire, à titre exceptionnel, à rendre leur littoral plus attractif hors saison. Nous y sommes tout disposés.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris que les élus de montagne aient les yeux rivés sur la ligne blanche des crêtes. Le vice-président de conseil général que je suis sait ce qu'il en coûte à son département d'avoir garanti les emprunts contractés par les collectivités locales pour les équipements de sports d'hiver.

A l'approche de la saison d'hiver, la situation des stations de moyenne montagne reste marquée par de graves incertitudes, consécutives à un lourd endettement peu compatible avec les aléas de l'enneigement. Une partie

des problèmes a un caractère structurel et doit donc être résolue au titre de l'aménagement du territoire. Restructurations, réaménagement de la dette, fonds de péréquation sont autant de formules possibles qui ont donné lieu à de nombreuses discussions. En tout cas, une stratégie financière et commerciale doit impérativement être mise en place avec le concours de tous les partenaires publics concernés, éventuellement dans le cadre des contrats de plan Etat-régions afin de sécuriser les acteurs économiques de la moyenne montagne.

J'ai bien compris, grâce à vos précédentes réponses, comment on pouvait cerner au mieux les différents paramètres, mais peut-on espérer une initiative de l'Etat qui, seule, pourrait inciter les collectivités locales à mener l'action concertée qui paraît indispensable ?

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Il est clair que seule une initiative interministérielle est possible en ce domaine, et vous connaissez les contraintes budgétaires. Il faudrait donc que les stations elles-mêmes recherchent des solutions durables pour faire face à un phénomène qui, d'exceptionnel, tend à devenir régulier. Le ministère des finances ressent une certaine lassitude à voir, telle année les stations de telle région, telle année les stations de telle autre, réclamer l'aide de la nation - leurs interventions étant évidemment à sens unique, puisqu'elles gardent pour elles les gains des bonnes années. Il leur faut donc, sur la base du rapport Pascal, montrer une certaine volonté de mettre en commun des moyens financiers pour faire face à une absence de neige presque annuelle en moyenne montagne. C'est alors seulement - car les deux vont de pair - qu'elles pourront obtenir un soutien significatif des ministères concernés par ce dossier sensible, notamment dans les Alpes.

M. Patrick Ollier et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le président. Nous avons terminé les questions.

Les crédits inscrits à la ligne : « Tourisme » seront appelés à la suite de l'examen des crédits de l'équipement et des transports.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 37, présenté par MM. Pierna, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 32 568 000 F. »

La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre, le 8 mars 1993, le secrétaire général du Centre des démocrates sociaux écrivait à M. Jean Ravel, président de l'UNAT : « Etant élu d'une région à vocation touristique, c'est dire si vos interrogations me tiennent tout particulièrement à cœur. Et à la question « Estimez-vous que l'Etat et les collectivités territoriales doivent continuer à participer au financement de la rénovation des villages et maisons familiales de vacances en permettant le maintien de prix accessibles au plus grand nombre », il répondait : « La France, première destination touristique du monde ne peut qu'être attentive à la maintenance et à l'amélioration de ses installations. Parmi celles-ci, les villages et les maisons familiales de vacances occupent une place importante. Ce sont par ailleurs 130 000 lits qui devraient être réhabilités d'ici à l'an 2000 et qui justifieraient 180 millions de francs par an d'aide publique. »

Nous ne saurions mettre en doute la bonne foi du secrétaire général du CDS, mais nous sommes bien obligés de constater que les aides de l'Etat à la réhabilitation du patrimoine du tourisme social et familial, inscrites au titre VI, chutent de 30 millions en 1993 à 10 millions cette année, et qu'il en est de même pour les collectivités locales.

Nous sommes loin, monsieur le ministre, des 180 millions par an que vous-même aviez évoqués, il y a six mois, dans votre réponse à l'UNAT. Nous vous proposons donc de retenir notre amendement, qui vise à dégager 32 millions de francs d'économies sur les 150 millions dont dispose Maison de la France. L'affectation de cette somme aux investissements du tourisme social nous permettrait, dès cette année, d'accomplir un premier pas pour nous rapprocher des 180 millions par an qui vous semblaient nécessaires.

M. Patrick Ollier. C'est absurde !

M. Michel Bouvard. Vous marchez sur la tête ! Vous voulez favoriser le développement du tourisme à l'étranger ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, auquel je suis évidemment défavorable à titre personnel, parce qu'il aboutirait à annuler toutes les mesures nouvelles prévues au titre IV, c'est-à-dire à diminuer considérablement les moyens en personnel et en fonctionnement des services du tourisme français à l'étranger. Je n'imagine pas, pour ma part, que soient ainsi réduits les moyens de Maison de la France.

De plus, l'amendement de M. Tardito aurait pour effet de supprimer les crédits attribués à l'AFIT pour aider les collectivités locales des zones rurales à développer une forme de tourisme bien utile à leur revitalisation. Comment le député rural que je suis pourrait-il accepter pareille proposition ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Le Gouvernement ne peut, lui aussi, qu'être défavorable à cet amendement, même si je remercie mon contradicteur pour l'extrême courtoisie de son intervention.

Je rappelle que 41 millions de francs sont inscrits à mon budget pour le tourisme associatif, dont 33,5 millions pour les investissements, auxquels on peut ajouter les 7 millions d'excédent que l'Agence nationale du chèque-vacance a été autorisée à leur affecter - mais il s'agit bien entendu de son argent. L'enveloppe disponible pour les investissements est donc de 40,5 millions. Ainsi, même si l'on n'atteint pas tout à fait 180 millions, on sera à un peu plus de 160 millions n'atteint sur quatre ans, ce qui démontre une réelle volonté et devrait certainement permettre de répondre en quelques années au souci légitime de M. Tardito.

M. Jean Tardito. Et que vous partagez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Assez largement. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Il me faut relever l'incohérence de l'amendement du groupe communiste. Réduire de 32 millions les crédits du tourisme, notamment ceux de Maison

de la France, entraînerait certainement de très graves difficultés pour ses personnels. Ils apprécieraient cette proposition.

Les actions menées par le Gouvernement en faveur du tourisme vert prennent tout leur sens avec les crédits qui nous sont proposés et qu'il ne faut donc pas transférer.

Monsieur Tardito, le fonctionnement du tourisme est très spécifique. Vous seriez bien inspiré de mieux l'étudier afin d'éviter de faire des propositions qui ne vont pas dans le sens d'une bonne gestion du tourisme français. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean Tardito. Merci de vos leçons !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur la décision d'implanter un grand stade à Saint-Denis (Mme le ministre de la jeunesse et des sports) ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :

Annexe n° 41 (Légion d'honneur - Ordre de la Libération). - M. Didier Migaud, rapporteur spécial ;

Justice :

Annexe n° 32 (Justice). - M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial ;

Avis n° 584, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome VII (Justice : administration centrale et services judiciaires) de M. Pierre Pasquini ; tome VIII (Justice : administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse) de M. Jacques Floch.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 19 octobre 1993

SCRUTIN (N° 165)

sur l'amendement n° 1 du Gouvernement tendant à supprimer l'article 8 bis et sur l'article 25 et l'état A annexé, modifiés par l'amendement n° 2 du Gouvernement, du projet de loi de finances pour 1994 (seconde délibération) (vote unique)

Nombre de votants	454
Nombre de suffrages exprimés	452
Majorité absolue	227
Pour l'adoption	387
Contre	65

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 172. — MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Jean-Paul Anciaux, René André, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auberger, Raymond-Max Aubert, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, M. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Claude Barate, Jean Bardet, François Baroin, André Rascou, Jacques Baumel, Christian Bergelin, Jean-Marie Bertrand, Léon Bertrand, Jean Besson, Raoul Béteille, Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishue, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Bernard Carayon, Grégoire Carneiro, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaban-Delmas, René Chahot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Philippe Chaulet, Jacques Chirac, Jean-Pierre Cognat, François Cornut-Gentille, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cug, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Arthur Dehaine, Richard Dell'Agnoia, Pierre Delmar, Jean-Jacques Delvaux, Christian Dentuynck, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Eric Doligé, Guy Drut, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgeous, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Henri de Gastines, Hervé Gaymard, Jean-Marie Geveaux, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougy, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. Jean Grenet, Louis Guédon, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Hannoun, Mme Elisabeth Hubert, MM. Robert Huguenard, Michel Hunault, Michel Iochauspé, Yvon Jacob, Jean Juventin, Gabriel Kaspereit, Jean Kiffer, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhou, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Lauga, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Marc Le Fur, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepercq, Arsène Lux, Jean-François Mancel, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud,

Jean Marsaudon, Mme Henriette Martinez, MM. Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Pierre Mazeaud, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Mme Odile Moirin, MM. Georges Motliron, Renaud Muselier, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Jacques Péliissard, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre-André Périssol, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Robert Poujade, Alain Poyart, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Henri de Richemont, Mme Simone Rignault, M. Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serrou, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Jean Uehersschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Yves Van Haecke, Christian Vanneste et Robert-André Vivien.

Abstention volontaire : 1. — M. François Vannson.

Non-votant : M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 205. — MM. Jean-Pierre Abelio, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Raymond Barre, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Dominique Baudis, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Yves Bonnet, Yvon Bonnot, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Alphonse Bourgasser, Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Jacques Brossard, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honiucthur, Jean-Marc Chartoire, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulou, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Olivier Darrason, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Maurice Douset, André Droitcourt, Eric Duboc, Mme Danielle Dufeu, MM. Georges Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratièn Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, François-Michel Gonnot, Christian Gourmelon, Jean Gravier, Gérard Grignon,

Hubert Grimault, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériard, Pierre Hérisson, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Huest, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaze-Sibille, MM. Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kerqueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaut, Charles Milton, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, Mlle Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Daniel Picotin, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Prél, Jean Prioriol, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigand, Jean Roatta, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, André Rossi, José Rossi, Max Roustan, Xavier de Rouz, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Jean Seiflinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, André Trigano, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Mme Françoise de Veyrinzas, MM. Gérard Vignoble, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoulle, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

Non-rotant : M. Gilles de Robien (Président de séance).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 36. — MM. Gilbert Aunette, Henri d'Artilio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boncheron, Didier Boulaud, Laurent Cathala, Jean-Pierre Chevènement, Camille Darsières, Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derré, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Kamilo Gata, Jean-Louis Harat, Serge Janquin, Charles Josselin, André Labarrère, Jack Lang, Alain Le Vern, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre, Roger-Gérard Schwartzberg et Henri Sire.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23. — MM. François Asensi, Rémy Anchedé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

Groupe République et Liberté (22) :

Pour : 10. — Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Louis Borleo, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Aloyse Warhouver.

Contre : 6. — MM. Bernard Charles, Régis Fauchoit, Alfred Muller, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie et Emile Zucarelli.

Abstention volontaire : 1. — M. Jean Urbaniak.

Non-inscrits (1).

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, article 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jacques Barrot, Claude Demassieux, Ambroise Guillec, Yves Rousset-Rouard et François Vannson, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Mme Martine David et M. Jean-Paul Durieux, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Erratum

Dans les mises au point sur le scrutin n° 162 du 3 octobre 1993 sur l'amendement n° 2 (seconde délibération) du Gouvernement à l'article 40 du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (*J.O.*, débats Assemblée nationale du 4 octobre 1993, page 3902), il convient, dans la liste des députés ayant fait savoir qu'ils avaient voulu « pour », de lire : « Mlle. Gérard Jeffray et... » au lieu de « MM. Gérard Berson et... ».

